

# OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE

Bulletin communal bimestriel n°140 du 21 avril 2006



© Hergé / Moulinsart 2006.

## Dans ce numéro

- Le nouveau règlement général de police administrative
- La nouvelle réglementation en matière de stationnement à Louvain-la-Neuve
- “Les Bijoux de la Castafiore” en wallon d’Ottignies



Bureaux de dépôt: 1340 Ottignies 1 & 1300 Wavre 1

N° d'agrégation : P 302163

Editeur responsable: Jeanne-Marie Oleffe  
Avenue des Combattants, 35 - 1340 Ottignies  
Prochain bulletin: 16 juin 2006

BELGIQUE-BELGIE		
1340 OTTIGNIES 1		
1300 WAVRE 1		
P.P.	7	795





VITRERIE

**VGR**

Tél.  
010 61 58 57

Fax  
010 61 24 97

Rue de  
Mérivaux 1 a

1490 Court-  
St-Etienne

## Vitrerie

Glaverbel - St Roch - St Gobain  
Réparations - remplacements

Verres clairs et imprimés  
Vitrages isolants, thermiques et acoustiques - miroirs  
Vitrages anti-effractions  
Adaptation de doubles vitrages dans châssis existants

**100 ANS**

**BOIS**

**DECOUX S.A.**

**GROS - DETAIL**  
Bois - Panneaux - Isolation  
Portes - Parquets - Châssis  
Eternit - Gyproc - Triplex

**J' ♥ LE BOIS**  
NEGOCE  
SPECIALISE FNN

**Salle d'exposition**  
69 rue du Monument  
1340 OTTIGNIES  
010413006  
FAX: 010 41 05 35  
decouxbois@proximedia.be

Près de chez vous, en centre ville...



## La Vie Claire

- espace bébé (Weleda, Hipp,...)
- pains biologiques (épeautre, seigle,...)
- compléments alimentaires (ortis, superdict, dietaroma,...)
- produits sans gluten (Schär, Valpiform, Glutabye,...)
- alimentation pour chiens et chats
- espace cosmétique
- (savons, crèmes, shampoing, huiles,...)
- épicerie (céréales, pâtes, riz, huiles végétales,...)
- laits (de riz, d'avoine, d'amande,...)
- produits pour régimes spécifiques sans sel, sans sucre,...
- livres, produits d'hygiène, fruits et légumes, et bien d'autres choses...

Venez découvrir nos produits mini-prix/maxi-goût !

**VOTRE PROMO DE SAISON :**

# -10 %

**SUR LA NOUVELLE GAMME MINCEUR CELLIMINE DE SUPER DIET**



**DU 18/04/06 AU 30/05/06**



Du lundi au samedi  
de 10 h à 19h  
(20 h le vendredi)

Rue Charlemagne, 32  
1348 Louvain-la-Neuve

Tél. 010/45 95 30.



# BULLETIN COMMUNAL BIMESTRIEL D'OTTIGNIES- LOUVAIN-LA-NEUVE

## Sommaire du n° 140 du 21 avril 2006

Editorial . . . . .	3
Dossier: règlement général de police administrative . . . . .	4
Stationnement à Louvain-la- Neuve . . . . .	11
Les voix de l'engagement . . . . .	13
Nouvelles de la Ville . . . . .	18
Social . . . . .	27
Environnement . . . . .	32
Culture . . . . .	35
Sport . . . . .	40
Loisirs . . . . .	41
Tribune libre . . . . .	44
Encart: promenade du Pinchart	

**Editeur responsable:**  
Jeanne-Marie Oleffe

**Rédaction et crédit photographique:**  
Marie-Claire Dufrene

**Service Citoyenneté/Information:**  
Avenue des Combattants, 35  
1340 Ottignies  
Tél.: 010 42 05 80  
Fax: 010 43 78 03

**Publicité et réalisation:**  
Editions Edific : 02 633 33 33

*Les personnes non domiciliées dans  
l'entité et désireuses de recevoir  
régulièrement le bulletin communal  
peuvent en faire la demande au service  
Citoyenneté/Information.*

*Le bulletin communal est imprimé sur  
papier recyclé. Nous entendons ainsi  
œuvrer à la protection de  
l'environnement.*

*Pour le bulletin du 16 juin 2006,  
dépôt des articles et des insertions  
publicitaires avant le 15 mai.*

*Ville universitaire jumelée avec  
Jassans-Blotier (France), Veszprem  
(Hongrie) et Tiassalé (Côte d'Ivoire).  
Pacte d'amitié avec Masaya  
(Nicaragua) et Draganesti (Roumanie).*

**La Ville sur internet :**  
[www.olln.be](http://www.olln.be)

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le dossier de ce Bulletin est consacré au Règlement général de police que le Conseil communal a adopté récemment. Il fait suite à une loi qui a dépenalisé toute une série d'infractions qualifiées d'incivilités. Faisant le constat que le Parquet classait ces infractions sans suite, le législateur a décidé de laisser la possibilité aux communes de les sanctionner elles-mêmes. C'est ce que nous avons choisi de faire. Désormais, le tapage nocturne et diurne, les tags, les dépôts clandestins d'immondices, ou encore la divagation d'animaux par exemple, sont passibles de sanctions infligées par un fonctionnaire communal.

Ces incivilités concernent les petites ou grandes tracasseries de la vie en société. Le Règlement qui vient d'être voté devra y apporter une réponse efficace et appropriée. Le but principal est bien sûr de garantir le respect des règles du vivre ensemble. Un texte important donc, que vous pourrez vous procurer dans son intégralité sur demande auprès de l'Administration, ou en consultant le site internet de la Ville.

Le Conseil communal a également adopté quelques modifications importantes à la zone bleue de Louvain-la-Neuve. Si le principe de la zone bleue n'a jamais fait l'objet d'aucune objection, nous avons, dès le départ en septembre dernier, annoncé notre volonté d'observer attentivement la façon dont les choses se mettaient en place et d'être à l'écoute de tous les usagers. Le résultat le plus visible de la zone bleue est incontestablement qu'il y a moins d'encombrements aujourd'hui dans les quartiers résidentiels. L'objectif principal est donc atteint. Cela n'empêche pas que divers usagers puissent rencontrer des difficultés spécifiques. C'est afin d'y répondre que ces modifications ont été adoptées. Cela étant, la Ville n'a pas la maîtrise de l'ensemble de la gestion des emplacements de stationnement. Pour rappel, la Ville gère environ 1.350 emplacements sur un total de 13.500, dont 4.000 parkings souterrains privés. Autant la zone bleue donne largement satisfaction, autant la tarification des parkings souterrains pose encore des problèmes. Nous continuons d'intervenir auprès du gestionnaire à ce sujet. Dans ce Bulletin, vous trouverez l'intégralité des nouvelles dispositions concernant la zone bleue.

Enfin dans un tout autre ordre d'idée, je voudrais attirer votre attention sur la publication prochaine d'une traduction en wallon d'Ottignies des «Bijoux de la Castafiore» que nous avons commandée aux éditions Casterman. En prélude au centenaire de la naissance d'Hergé en 2007, et de la pose de la première pierre du futur musée Hergé sur le territoire de notre Ville (probablement aussi en 2007), nous avons voulu marquer le coup. Non seulement Hergé a habité Céroux pendant de longues années, mais plusieurs de ses œuvres ont les paysages de notre région pour cadre. C'est précisément le cas des «Bijoux de la Castafiore», qui nous donnent une occasion sympathique de souligner l'ancrage local de l'œuvre universelle d'Hergé.

Très cordialement,



Jean-Luc Roland  
Votre Bourgmestre



# Un règlement pour assurer la propreté, la sécurité et la tranquillité dans nos rues

**En sa séance du 21 février, le conseil communal a approuvé le nouveau règlement général de police administrative. Il a aussi désigné les fonctionnaires chargés d'infliger les amendes: de 25 à 250 € pour les contrevenants.**

**L**a loi du 17 juin 2004 ouvrant la possibilité aux communes de sanctionner une série d'incivilités (dépôts sur la voie publique, divagation d'animaux,

tapage...) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005. Les services communaux (police et service juridique) ont été chargés d'élaborer un projet de règlement, en concertation avec le Parquet. Ce projet a été analysé par la commission technique des affaires générales de la Ville et le conseil consultatif prévention et sécurité, à plusieurs reprises, avant d'aboutir sur la table du conseil communal, le 21 février. Il a aussi fait l'objet d'une large consultation auprès des services communaux, de l'Union des Villes et Communes et de conseillers juridiques spécialisés.

Le nouveau règlement comporte trois chapitres relatifs aux infractions (que nous détaillons dans ce dossier) ainsi qu'un chapitre sur les sanctions. Il est consultable sur le site internet de la Ville ([www.olln.be](http://www.olln.be)) et peut être obtenu auprès du secrétariat communal (administration communale au Cœur de Ville, à Ottignies), au commissariat de police (rue du Monument, 54, à Ottignies), à l'antenne administrative (Grand-Place, à Louvain-la-Neuve) ou à l'antenne de police (Grand Rue, 27, à Louvain-la-Neuve).

## 1. De la sécurité et de la commodité de passage sur la voie publique

Le saviez-vous? Toute manifestation sur la voie publique nécessite une autorisation préalable et écrite du bourgmestre. Quoi de plus normal, quand on sait qu'il y a plus de 350 manifestations par an à Ottignies-



**Pas sympa pour le personnel communal, la poubelle crevée devant la porte d'entrée de l'administration ! Pour rappel, les dépôts clandestins d'immondices sont formellement interdits. De 60 à 250 € d'amende.**

Louvain-la-Neuve: une certaine coordination s'impose! La demande écrite d'autorisation doit être adressée au bourgmestre au moins 30 jours avant la date prévue. Elle doit comporter - outre les jour, lieu et heures - un descriptif de l'organisation (avec le programme exact), le nombre approximatif de participants attendus, les coordonnées des organisateurs...

*«Cette disposition précise qu'il ne peut être organisé de manifestations de nature mercantile - hormis les marchés publics, braderies, brocantes, terrasses d'établissements et marchés spéciaux (notamment de Noël) - sur la dalle piétonne de la cité universitaire»,* signale Catherine Deschamps, la fonctionnaire désormais chargée d'infliger les amendes administratives.

### Dégager les trottoirs

Le dépôt, sur la voie publique, d'objets susceptibles de mettre la sécurité publique en péril (ou simplement de compliquer le passage

des usagers) est interdit. On pense ici aux panneaux publicitaires qui encombrer les trottoirs... *«Il y en a tellement à Louvain-la-Neuve que le service communal des Travaux a déjà été amené à les enlever tous»,* constate le commissaire de police Yves Lagrange. *«Il y en a aussi à Ottignies, très gênants vu l'étroitesse de certains trottoirs.»*

Afin de ne pas nuire à la propreté des rues, les personnes qui distribuent des imprimés sur la voie publique sont invitées à veiller à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'éparpillement de papiers sur celle-ci: le dépôt des imprimés dans les boîtes aux lettres doit se faire le plus profondément possible. L'article ajoute qu'il n'est pas autorisé, toujours pour assurer la propreté, de déposer des papiers sur les véhicules en stationnement... à moins que les documents n'émanent des autorités publiques, dans le cadre de leurs missions (les agents qui sanctionnent les automobilistes qui ne respectent pas le règlement relatif aux zones bleues, par exemple).



## En cas de neige

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler l'interdiction de déverser de l'eau sur la voie publique par temps de gel (voilà l'occasion rêvée de tester le confort du car wash!). En cas de neige (ou de gel), le riverain d'une voirie publique doit veiller à aménager une voie suffisante pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité sur le trottoir qui borde son habitation. Dans le cas d'immeubles à appartements multiples, cette obligation est normalement à charge du syndic.

Plusieurs articles concernent la réalisation de travaux sur la voie publique: l'obligation de remettre cette dernière dans l'état où elle se trouvait avant l'exécution du chantier,

l'interdiction d'y préparer du mortier ou tout autre mélange similaire sans prendre les dispositions utiles pour les protéger... Les amendes prévues en cas de non respect de ces articles sont parmi les plus élevées.

## Taille des haies

Une disposition qui concerne beaucoup de monde: la taille des haies et buissons croissant le long de la voie publique. Ces derniers ne peuvent pas dépasser 1,80 m de haut (ils doivent être élagués de manière à ce que les branches n'empiètent pas sur le domaine public et ne masquent ni l'éclairage public, ni la signalisation routière); les arbres à haute tige doivent être plantés à 2 m au moins de la voirie. Ces obligations incombent à ceux qui ont la

jouissance des biens sur lesquels se trouve la verdure à élaguer: propriétaires, locataires... L'amende pour non respect de ces dispositions peut aller jusqu'à 100€. Faites plutôt l'acquisition d'un bon sécateur, toujours utile!

*«Les haies qui séparent deux propriétés privées, elles, doivent être taillées suivant les dispositions prévues dans le code rural ou les éventuelles prescriptions urbanistiques»,* précise le commissaire de police.

Très important encore: les chiens doivent être tenus en laisse (amende: de 60 à 250€). Et pour le facteur (mais pas seulement pour lui): le numéro de votre maison doit être bien visible.

## 2. De la tranquillité et de la sécurité publiques

Pitié pour nos oreilles! Plusieurs paragraphes du nouveau règlement font référence au bruit.

*«Bien sûr, le tapage nocturne est interdit, mais aussi le tapage diurne causé sans nécessité légitime»,* informe Catherine Deschamps. *«Ainsi, les propriétaires d'animaux dont les aboiements, hurlements ou cris perturbent la tranquillité publique doivent prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le trouble: collier anti-aboiements, muselière, dressage... et rentrer leurs bêtes quand ils partent au travail.»*

### Tondeuses et alarmes

Les jardiniers le savent bien: le dimanche et les jours fériés, les tondeuses dorment! Leur usage (de même que l'usage de tous engins à moteur, électrique ou à explosion) n'est autorisé qu'entre 9 et 20h les autres jours.

Quant aux alarmes, qui font parfois un potin pas possible (mais c'est le but): leur installation et leur utilisation

doit se faire conformément à l'arrêté royal de 2002 et faire l'objet d'une déclaration à la police dans les cinq jours de la mise en service.

*«Le propriétaire d'un véhicule ou d'un immeuble dont l'alarme s'est déclenchée doit y mettre fin dans les plus brefs délais. Après 30 minutes, la police pourra prendre les mesures qui s'imposent pour stopper cette nuisance, aux frais (facturation notamment de l'intervention de la police), risques et périls du propriétaire.»*

### Feux d'artifice

Un article spécifie également qu'il est défendu - sans autorisation préalable du bourgmestre - de faire éclater des pétards ou autres pièces d'artifice en quelque circonstance que ce soit... et que la vente ou la délivrance de ces pétards est interdite aux mineurs de moins de 16 ans.

*«L'usage de feux d'artifice est dangereux. Si l'une de vos fusées devait causer un incendie chez votre*

*voisin, vous seriez tenu responsable de l'accident. Quant à l'interdiction de vente aux moins de 16 ans, c'est comme pour l'alcool: le vendeur qui doute de l'âge de son client peut demander à voir sa carte d'identité pour s'assurer qu'il est en droit de lui vendre les pétards.»*

### Carnaval

Pitié pour notre cœur! Excepté le jour du carnaval et le jour de la fête d'Halloween, nul ne peut - sauf autorisation préalable du bourgmestre - se montrer masqué et/ou déguisé sur la voie publique ou dans les lieux accessibles au public (et lorsque le bal masqué a été autorisé, le port du masque n'est permis qu'à l'intérieur de la salle où se donne le bal). C'est vrai: on risquerait de vous confondre avec les bandits qui ont décidé de braquer la banque!

*«Le problème s'est déjà posé à Louvain-la-Neuve, avec le jeu du killer ou d'autres jeux de rôle»,* illustre le commissaire Yves Lagrange. *«Il ne faut pas que la confusion soit*



possible. La jeune fille qui simule une attaque dans un parking souterrain serait surprise et bien ennuyée de voir un habitant voler à son secours et tabasser le copain masqué qui fait semblant de l'agresser...»

### Mendicité et collectes

Pitié pour notre porte-monnaie! Les personnes se livrant à toute forme de mendicité (laquelle est autorisée) ne peuvent importuner les passants ou les automobilistes. Elles ne peuvent être accompagnées d'un animal agressif ou susceptible de le devenir et ne peuvent exhiber aucun objet de nature à intimider les personnes qu'elles sollicitent. Par ailleurs, toute activité de mendicité en compagnie de mineurs est strictement interdite.

Les collectes de fonds ou d'objets effectuées sur la voie publique (opérations Arc-en-Ciel, 11 11 11, Père Damien, Iles de Paix... camion Terre ... tout à fait respectables) sont soumises à l'autorisation préalable du Collège. Le collecteur doit présenter spontanément l'autorisation obtenue ainsi qu'un document officiel d'identification. Les ASBL qui demandent de l'argent pour la protection des animaux, les étudiants qui vendent des livres pour l'Afrique, les représentants en savonnettes... sont rarement en ordre en ce qui concerne la loi sur le commerce ambulancier. En cas de doute, vous

pouvez toujours vous renseigner auprès des services de police. Ce type de démarchage cache parfois du repérage pour des vols ultérieurs... alerter la police n'est certainement pas inutile.

### Dégradations

Ce chapitre comporte plusieurs paragraphes sur les dégradations. Vous n'ignorez pas qu'il est défendu:

- d'endommager ou détruire les propriétés mobilières d'autrui (en ce compris la voie publique et les bâtiments publics);
- de grimper le long des façades, aux poteaux, réverbères et autres mobiliers urbains ainsi que d'escalader les murs et les clôtures;
- de manœuvrer les commandes des conduits ou canalisations de toute nature, des horloges publiques, des appareils de signalisation et d'éclairage public (à moins d'en être autorisé, évidemment);
- de tracer, au moyen de quelque produit que ce soit, des signes ou des inscriptions sur les chaussées et trottoirs. Pour les jeux de piste, privilégiez donc les morceaux de laine!
- de sonner ou de frapper aux portes dans le but d'importuner les habitants (réservez toutefois un bon accueil au petit Schtroumpf qui viendra vous solliciter pour parrainer la marche de son école, il n'a certainement pas l'intention de vous importuner!)



**Estelle, on vous aime ! Cela dit, votre admirateur eût beaucoup mieux fait de vous le faire savoir de manière plus élégante. De 60 à 250 € d'amende.**

«Dans le but de mettre un terme au phénomène des tags, ou en tous cas de le réduire fortement, on interdit par ailleurs aux habitants de se trouver en possession en tout temps et d'utiliser sur la voie et dans les lieux publics, sans motif légitime, des sprays de couleur: de 25 à 100€ d'amende.»

Quelques lignes concernent encore les commerces de nuit, qui ne peuvent vendre d'alcool aux mineurs d'âge (moins de 18 ans) et doivent garantir la tranquillité et la propreté à proximité de leur établissement.

## 3. Hygiène publique

Si vous ne le saviez pas déjà, vous apprendrez qu'en tant que riverain d'une voie publique, vous êtes tenu de veiller à la propreté de l'accotement, du trottoir et du filet d'eau aménagé devant votre propriété: l'usage de la brosse de rue s'impose de temps en temps. Un pavé branlant? Vous devez effectuer la réparation ou, s'il s'agit d'un trottoir communal, prévenir le service des Travaux.

Vous apprendrez aussi qu'il est interdit de battre, broser ou secouer une pièce de linge, tissu, tapis... au dessus de la voie publique (cela peut sembler curieux, mais la poussière qui en tombe risque d'incommoder le piéton qui passe en dessous), de procéder sur la voie publique au graissage ou démontage de véhicules, de déverser des huiles usagées dans les égouts, les avaloirs publics et les fossés (déposez-les dans les parcs à conteneurs).

### Crottes de chien

L'article 61 concerne les détenteurs d'animaux, qui sont tenus d'empêcher ces derniers d'effectuer leurs besoins sur la voie et les espaces publics ailleurs que dans les filets d'eau ou aux endroits spécialement prévus à cet effet. Quand vous promenez votre chien, vous devez donc posséder sur vous le matériel nécessaire en vue de ramasser les déjections. L'amende pour non



respect de cette directive sera salée: de 60 à 250€.

Il n'y a pas que les chiens qui soient visés par cet article: il est interdit à quiconque d'uriner sur la voie publique et contre les propriétés riveraines bâties. Cette précision a suscité quelques éclats de rire au conseil communal, un conseiller regrettant le temps où, étudiant... et sans doute un peu éméché, il lui arrivait de pisser dans les boîtes aux lettres (sic)!!! On taira son nom!!!

### Collecte des déchets

Le règlement comporte aussi quelques paragraphes sur la collecte des déchets: on ne sort pas ses poubelles avant 20h... on les dépose devant chez soi et pas devant la maison du voisin (ou à l'entrée de la rue, si la rue est en travaux et ne permet pas le passage des véhicules de collecte)... on les ferme soigneusement afin de ne pas risquer de souiller la voie publique... on les rentre si l'enlèvement n'a pas pu avoir lieu... on veille à ce qu'elles ne pèsent pas plus de 15 kg et ne puissent pas blesser le personnel du service des éboueurs. Et si un chat est passé par là, malheureusement, on se coltine le ramassage de ce qu'il a répandu sur la route (en se jurant de ne plus jamais manger de poisson)!

Pour ne pas déranger ceux qui habitent à proximité des bulles, vous veillerez à n'y apporter vos bouteilles qu'entre 7 et 21h (et bien sûr, vous ne laisserez rien traîner autour des bulles).

Quant à la vieille dame (ne soyez pas vexée, c'est une image... on a vu de jeunes messieurs le faire aussi!) qui dépose sa petite poubelle tous les deux jours dans la poubelle publique, à côté de l'église: ter-mi-né! Les poubelles qui font partie du mobilier urbain ne peuvent accueillir que les menus déchets des usagers de la voie publique. Jetez vos chewing-gums et mégots bien éteints dans les poubelles et pas à côté... car le règlement prévoit qu'il est interdit de souiller volontairement la voie publique.

Inutile de rappeler que les dépôts clandestins d'immondices sont formellement interdits, tout le monde le sait: de 60 à 250€ d'amende. Pas de pitié pour les... cochons (appelons un chat un chat), la terre n'est pas une poubelle!

### Feux de jardin

Il est aussi question des feux. Oui, ils sont autorisés, également le dimanche et les jours fériés, mais seulement pour les déchets verts secs et à plus de 100 m des habitations (et pas par grand vent, cela va de soi). Evidemment, cette restriction ne concerne pas les barbecues... encouragés pour assurer une bonne ambiance dans les quartiers (du moment que les fumées et odeurs ne soient pas incommodantes pour les voisins... et qu'ils fassent l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure).



***C'est de saison: les affiches poussent comme des champignons ! Celles-ci doivent être retirées dans les cinq jours après la manifestation annoncée.***

Dans ce chapitre enfin, on précise qu'il est interdit de se baigner dans les fontaines publiques ou d'en souiller l'eau (Léon et Valérie, à Louvain-la-Neuve, vous remercient d'avance!) et on détaille les conditions pour l'affichage sur la voie publique: demande au bourgmestre au moins 30 jours avant l'affichage, affichage soit aux endroits déterminés par le Collège, soit à des endroits expressément demandés (mais dans ce 2<sup>e</sup> cas, les affiches doivent être retirées dans les cinq jours après la manifestation).

## 4. Les sanctions

Pour ceux qui ne respecteront pas ces règles somme toute «évidentes», les amendes varieront de 25 à 250 €, suivant la gravité des faits. La détérioration de la voie publique, le non respect des dispositions relatives à l'organisation de manifestations sur la dalle de Louvain-la-Neuve, les dépôts clandestins d'immondices... sont

parmi les infractions les plus graves. En cas de récidive sur la même infraction dans les six mois, le montant de l'amende pourra être doublé (sans toutefois dépasser 250€).

«Les amendes pour les mineurs âgés d'au moins 16 ans seront plafonnées à 125€», précise Catherine Deschamps.

«Une médiation devra leur permettre d'indemniser ou de réparer les dommages qu'ils ont provoqués.»

Le bénéficiaire d'autorisation ou de permission délivrées en vertu de ce règlement sera tenu d'en observer les conditions. En cas de non respect, le Collège pourra - outre l'imposition



d'une amende par la fonctionnaire attitrée - retirer ou suspendre l'autorisation ou la permission... voire imposer la fermeture d'un établissement à titre temporaire ou définitif.

Que cela soit bien clair: semblable règlement n'a pas pour but de remplir les caisses de la commune (au contraire, la formation de son personnel, la poursuite des mauvais payeurs... aura un prix), mais bien de faire jouir les habitants de la propreté, de la sécurité et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Sans cacas sur les trottoirs, sans ronron de tondeuse après 20h, sans feux à moins de 100 m des habitations... qu'est-ce qu'on va être bien cet été!



**Il paraît que cela porte bonheur. Maigre consolation pour celui qui n'a pu l'éviter ! De 60 à 250 € d'amende.**

## La procédure

**C**omme par le passé, ce sont les services de police (proximité et intervention) qui constateront les infractions. Le conseil communal pourra, en plus, désigner des «agents constateurs».

«Après avoir suivi la formation adéquate, l'éco-conseillère de la Ville pourrait assumer cette fonction, qui l'autoriserait à dresser procès verbal pour les dépôts clandestins d'immondices, par exemple», explique Catherine Deschamps, la



**Catherine Deschamps, la fonctionnaire chargée d'infliger les amendes administratives.**

fonctionnaire chargée d'infliger les amendes administratives.

Pour les matières qui s'y prêtent, les services de police privilégieront l'avertissement et la médiation.

«Les gens ne sont pas tellement délateurs et préfèrent s'arranger entre eux. C'est d'ailleurs l'idéal: votre voisin ne taille pas sa haie, vous lui rappelez gentiment le règlement et neuf fois sur dix, la situation rentre dans l'ordre», avance le commissaire de police Yves Lagrange. «Quand le problème s'envenime, nous sommes parfois amenés à jouer les médiateurs. A nous alors de vérifier, quelques semaines plus tard, que la haie a bien été coupée. Si ce n'est pas le cas, nous dressons un PV.»

Le PV aboutira désormais sur la table de la fonctionnaire chargée d'infliger les amendes administratives et/ou de proposer une médiation. Dans le cas où elle se trouverait à la fois juge et partie, elle pourra se dessaisir, c'est alors la juriste Sandra Gonzalez ou le secrétaire communal Thierry Corvilain qui prononceront la sentence.

«Le montant de l'amende variera suivant la gravité des faits et les

circonstances. Dans le cas de la haie non taillée, si nous constatons que les services de police ont tenté une médiation mais que celle-ci n'a pas été suivie d'effets, nous serons plus sévères. D'autre part, il y a des matières qui ne se prêtent pas à la médiation: le dépôt clandestin d'immondices est inexcusable. Le montant de l'amende dépendra de l'ampleur du dépôt.»

### Infractions mixtes

En cas de tapage nocturne et pour ce qui concerne la destruction des propriétés mobilières d'autrui (tags, griffes sur véhicules...), les services de police adresseront leur PV à la fonctionnaire de la Ville ainsi qu'au Parquet. Si ce dernier ne réagit pas dans les deux mois, c'est la fonctionnaire de la Ville qui déterminera la sanction.

«Les infractions commises par les mineurs de moins de 16 ans, dans ces deux matières, seront d'office traitées par le Parquet... le régime des amendes administratives ne s'appliquant pas aux jeunes de moins de 16 ans. Ceux-ci peuvent cependant toujours faire l'objet d'une procédure au tribunal civil.»



## En trois temps

### 1) Avertissement et droit de défense:

Lorsque la fonctionnaire décide qu'il y a lieu d'entamer la procédure, le contrevenant reçoit une lettre circonstanciée par recommandé.

Il y est informé de ses droits, et notamment:

- des faits qui lui sont reprochés, avec copie du procès verbal dressé par l'«agent constateur»;
- de la possibilité d'exposer par écrit (lettre recommandée) ses moyens de défense dans un délai de 15 jours à compter du jour de la notification de la lettre recommandée;
- de la possibilité éventuelle de présenter oralement sa défense, seulement dans le cas où l'amende envisagée dépasse les 62,50 €.

Quand il s'agit d'un mineur, une procédure spéciale prévoit l'information du bâtonnier de l'ordre des avocats, afin qu'il soit veillé à ce que le jeune puisse être assisté d'un avocat. Ce sont bien sûr, dans le cas de mineurs, les père

et mère, ou tuteurs, ou personnes qui en ont la garde, qui reçoivent les lettres recommandées.

### 2) Décision éventuelle de sanction:

A l'issue du délai de réponse octroyé au contrevenant, la fonctionnaire peut décider d'imposer - ou non - une amende. Cette décision est notifiée à nouveau par recommandé, au contrevenant ou à ses père et mère (ou tuteurs, ou personnes qui en ont la garde) s'il est mineur.

### 3) Paiement de l'amende et droit de recours:

La décision imposant l'amende a force exécutoire à l'échéance d'un délai d'un mois à compter du jour de sa notification: cela veut dire que pour une sanction notifiée par lettre recommandée datée du 1<sup>er</sup> juin, le receveur communal peut exiger le paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet... sauf si le contrevenant exerce un recours par requête écrite auprès du Tribunal de Police dans le mois de la notification, soit entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin!

Lorsqu'il s'agit d'un mineur, le

recours se fera auprès du Tribunal de la Jeunesse.

Le Tribunal peut soit confirmer, soit réformer, la décision de la fonctionnaire. Mais si le contrevenant n'a pas introduit de recours, le receveur communal poursuivra le paiement, via les services d'un huissier de justice s'il le faut (avec les frais qui en découlent pour le contrevenant).

## Médiation

Plusieurs articles sont susceptibles de faire l'objet d'une médiation. Celle-ci doit permettre à l'auteur de l'infraction d'indemniser ou de réparer le dommage qu'il a provoqué. Cependant, la médiation n'exclut pas la possibilité d'une amende.

«La médiation sera obligatoirement proposée dans tous les cas d'infractions commises par des mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans accomplis au moment des faits», précise Catherine Deschamps.

La fonctionnaire dispose d'un délai de six mois pour arriver au bout de la procédure.

## Au Code Pénal

Certaines infractions - qui, selon la nouvelle loi, auraient pu faire l'objet d'une double incrimination (Parquet et Ville) - n'ont pas été reprises dans le nouveau règlement général de police et restent donc du ressort exclusif du Parquet: les menaces d'attentat, coups et blessures simples, vols simples, injures, destruction d'arbres, ivresse publique...

La Ville dispose par ailleurs de règlements spécifiques sur les taxis, la protection incendie, les eaux usées, les marchés publics et les terrasses de cafés.

## La police à votre service

Aux heures de bureau:

Commissaire Yves Lagrange:

010/43 51 45

Inspecteur principal Patrick Moureau:

010/43 51 49

Inspecteur principal Benjamin Marique:

010/43 51 48

Votre inspecteur de proximité

Permanence de police 24h/24:

010/42 08 60





Agence d'Ottignies  
Bld Martin, 28  
1340 Ottignies



Tél.: 010 40 13 74  
Fax : 010 40 12 10  
argenta@skynet.be

**ARGENTA**  
**50 ANS 1956-2006**

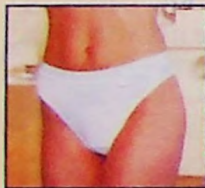
Succursales :  
Uccle - Chée de Waterloo, 747 - Tél.: 02 345 83 86  
Ixelles - Av. du Pesage, 13 - Tél.: 02 648 79 64

Tous nos comptes  
**sans frais.**  
Cartes gratuites.  
Probablement les  
**meilleurs**  
**taux**  
**d'épargne.**  
Consultez-nous...

Boulevard Martin, 32  
1340 Ottignies  
Tél. 010 41 49 30

*Colombine*

**3 + 1**  
**GRATUIT**  
Jusqu'au 15-05-06 sur slips Certifit



**T**  
**TEN CATE**



**MEGANE**  
RENAULT CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

Nouvelle Mégane Coupé-Cabriolet.  
4 places sous le soleil.



Une virée en famille ou entre amis, les cheveux dans le vent ? C'est désormais possible grâce à Nouvelle Mégane Coupé-Cabriolet. Sa nouvelle face avant remodelée, ses quatre places et son nouvel intérieur auront vite fait de vous séduire. Niveau conduite, le plaisir sera à la hauteur de vos espérances grâce à deux nouveaux moteurs diesel : 1.5dCi 105 ch et 2.0dCi 16V 150 ch qui offrent chacun un agrément de conduite hors du commun. Faites-vous votre place au soleil !

prx  
à partir de  
TVAc\* € **18.990**



Mégane a obtenu la note maximale  
de 5 étoiles aux crash-tests Euro NCAP.

**RENARD & fils**  
DEPUIS 1953

**Renard & Fils**  
Avenue Provinciale 51 - 1341 OTTIGNIES (Céroux-Mousty) - Tél. : 010/62.04.00  
info@renardetfils.be

\* Offre valable uniquement pour les particuliers, pour toute commande passée entre le 01/04/06 et le 30/04/06. Le véhicule cité et illustré ne l'est qu'à titre d'exemple. Essence : consommation moyenne (l/100 km) de 7,0 à 8,0. Emission CO<sub>2</sub> (g/km) de 164 à 201. Diesel : consommation moyenne (l/100 km) de 5,0 à 5,8. Emission CO<sub>2</sub> (g/km) de 133 à 154. Informations environnementales (A.R. 19.03.2004) sur www.renault.be. Donnons priorité à la sécurité.



# Zone bleue à Louvain-la-Neuve: les modifications

C'est le 24 janvier dernier que le Conseil communal a adopté diverses modifications importantes au dispositif de la zone bleue à Louvain-la-Neuve, que la tutelle approuvait à la mi-mars.

Afin de préparer au mieux les nouveaux outils et de pouvoir vous informer en détail des nouvelles règles via le Bulletin communal, nous avons décidé de fixer leur entrée en vigueur au 2 mai prochain.

## Protéger les quartiers résidentiels et les habitants

Le principe de la zone bleue s'est toujours imposé comme une nécessité. Il fallait, rappelons-le, protéger les quartiers résidentiels de Louvain-la-Neuve dès lors que les parkings souterrains (accessibles au public, mais privés) deviendraient payants.

Pour la mise en œuvre de la zone bleue en septembre dernier, notre priorité a été d'établir un système lisible et facile en exploitant au maximum la réglementation fédérale en vigueur. C'est ainsi que nous avons pu proposer aux riverains une carte leur permettant de stationner sans limite de temps dans tout le périmètre de la zone bleue, et non pas uniquement dans la seule rue de leur domicile.

En constituant d'initiative un comité de suivi et d'évaluation réunissant toutes les catégories d'usagers, nous annonçons d'emblée notre volonté d'être à l'écoute de la diversité des situations et des problèmes qui pouvaient se poser afin d'y apporter réponse. Un numéro vert, que vous avez été nombreux à solliciter, a été mis en place par la Ville, dans le même esprit.

**P** Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve  
Carte de stationnement à gratter

	JAN	FEV	MAR	AVR
Mois	MAI	JUIN	JUIL	AOU
	SEP	OCT	NOV	DEC

Jour	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

Heure	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h
	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h

Grattez la case Mois - Jour - Heure d'arrivée  
Valable 5 heures à compter de l'heure d'arrivée  
Toute heure entamée doit être comptabilisée  
Apposez visiblement la carte derrière votre pare-brise

**4 €**

**Cette carte a été grattée par une personne arrivée sur son emplacement de parking PUBLIC le 14 octobre à 9h20.**

## Deux cartes de riverain par ménage

La réforme votée en janvier s'appuie essentiellement sur un constat important: il y a moins de voitures dans les quartiers aujourd'hui qu'avant la mise en zone bleue. Il s'agit de la réussite majeure de cette mesure. C'est la raison pour laquelle à partir du 2 mai, chaque ménage domicilié dans le périmètre de la zone bleue pourra disposer de deux cartes de riverain gratuites (à la place d'une seule).

Par ailleurs, pour répondre à une demande de stationnement à durée moyenne, une carte «à gratter» sera proposée au prix de 4 € (pour 5 heures de stationnement).

## Cartes d'entreprise

La tarification de la carte d'entreprise que nous considérons nous-mêmes

excessive (mais nous y étions contraints pour éviter les reports de stationnement) a été significativement revue à la baisse. Nous avons pu y parvenir en instaurant un système spécifique dans lequel le stationnement sera limité au seul quartier dont relève l'entreprise. Pour cette carte, la zone bleue sera fractionnée en quatre quartiers (Bruyères, Lauzelle, Hocaille, Biéreau /Baraque), hors dalle. Cela nous permet d'éviter l'énorme difficulté de voir les quartiers résidentiels envahis par les travailleurs situés sur la dalle.

Concernant la tarification des parkings souterrains, nous poursuivons les discussions avec le gestionnaire.

Par ailleurs, toutes les institutions non soumises à l'impôt (écoles, crèches, asbl...) pourront bénéficier d'un subside de 40 % du prix initial de la carte d'entreprise.

Grâce au succès du dispositif mis en œuvre en septembre et à l'écoute attentive des questions soulevées, tout en faisant preuve d'imagination dans la rédaction d'une nouvelle réglementation, nous sommes convaincus que celle-ci améliorera davantage la mobilité et répondra au mieux à la diversité des situations.

Vous trouverez à la page suivante toutes les dispositions qui entreront en vigueur dès ce 2 mai.

Jean-Luc Roland  
Bourgmestre

Des questions sur le stationnement à Louvain-la-Neuve?

0800 / 24 440 (numéro gratuit).



## Les principes

- Stationnement gratuit pendant une période maximale de deux heures en apposant le disque de stationnement derrière le pare-brise du véhicule.
- Stationnement gratuit sans limite de temps en apposant sa carte de riverain ou sa carte de stationnement derrière le pare-brise.
- Stationnement gratuit pour une période maximale de cinq heures consécutives en apposant sa carte adéquatement grattée derrière le pare-brise.
- Application de la zone bleue du lundi au vendredi de 8 à 19h.
- Redevance journalière pour occupation du domaine public fixée à 10 €.

## Les exceptions

- Stationnement avec disque bleu gratuit durant 2 h 30 sur:
  - le parking communal jouxtant le complexe sportif de Blocry
  - le parking à vocation communale de la place Polyvalente
- Application de la zone bleue de 8 à 16h30 pour le parking communal jouxtant le complexe sportif de Blocry.

## Les cartes

### Carte de riverain

- Carte gratuite pour les ménages domiciliés dans le périmètre de la zone bleue qui sont propriétaires ou détenteurs d'un véhicule
- Carte à une seule immatriculation
- Deux cartes gratuites/ménage, les suivantes sont payantes: 60 € / an
- Validité: 2 ans
- Permet le stationnement dans tout le périmètre de la zone bleue.

### Carte de stationnement

- Carte payante pour les travailleurs dont le siège social ou d'exploitation est situé dans un des quatre quartiers de la zone bleue (Bruyères - Hocaille- Lauzelle - Baraque/Biéreau) à l'exclusion du quartier du Centre (la dalle)

- Carte couvrant jusqu'à 3 véhicules
- Nombre de cartes limité au nombre de travailleurs avec un maximum de 40
- Carte annuelle au prix de 100 €
- Carte permettant uniquement le stationnement dans le quartier correspondant à la localisation de l'entreprise
- Possibilité de changer le/les véhicule(s) couvert(s) par la carte dans un délai de 48h à dater de la réception d'une demande écrite (télécopie, courriel, courrier).

### Carte à gratter

- Permet le stationnement en zone bleue pendant une durée consécutive de 5 h
- Accessible à tous et vendue par carnet de 10 au prix de 40 €
- Présentée sous forme de calendrier dont les cases correspondant au commencement du stationnement doivent être grattées (mois - jour - heure d'arrivée)
- Permet le stationnement dans tout le périmètre de la zone bleue
- Possibilité de cumuler 2 cartes à gratter couvrant une période maximale de 10 h
- Interdiction de cumuler carte à gratter et disque de stationnement
- Toute heure entamée devra être comptabilisée lors du grattage (ex: pour un stationnement commençant à 9h50, la case 9h devra être grattée).

## Où et comment obtenir une carte de stationnement?

Les cartes de **riverain** seront désormais délivrées directement aux guichets de l'administration communale:

- A Ottignies (Espace du Cœur de Ville): les jeudis et vendredis
- A Louvain-la-Neuve (Antenne administrative Grand-Place): les lundis et mardis

Pour obtenir sa carte, le demandeur devra se présenter aux guichets muni de sa carte d'identité, du certificat d'immatriculation du véhicule concerné (carte grise), des attestations pour les véhicules de société et/ou

appartenant à un parent jusqu'au 2<sup>e</sup> degré.

Les cartes de **stationnement** seront également délivrées aux guichets; cependant, la demande de cartes devra émaner du responsable de l'entreprise lui-même ou d'une personne déléguée à cette fin. Au moment de la demande, cette personne devra signer un document engageant son entreprise à se conformer au règlement.

### Remarques:

- Toute carte ou tout disque de stationnement devra être apposé(e) de manière visible (aucun champ ne peut être caché) derrière le pare-brise avant du véhicule (seulement à cet endroit).
- Seul le disque de stationnement européen réglementaire sera pris en considération (il s'agit du disque mentionnant uniquement l'heure d'arrivée)
- Toute (tentative de) contrefaçon de ces cartes sera assortie d'une sanction pécuniaire (amende administrative) et passible de poursuites judiciaires.

## Passage à la nouvelle réglementation

- Le titulaire d'une carte de riverain à deux immatriculations pourra dès le 2 mai prochain se présenter aux guichets pour obtenir deux nouvelles cartes gratuites à une seule immatriculation.
- Le titulaire d'une carte de riverain payante (ancienne carte B) pourra, s'il le souhaite, obtenir sa 2<sup>e</sup> carte de riverain gratuite en se présentant aux guichets. Celui-ci sera en outre remboursé au prorata de la période qui reste à courir jusqu'à l'échéance de la carte. Tout mois entamé restera cependant dû.
- Le titulaire d'une carte de stationnement pourra être remboursé selon les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus pour la carte de riverain payante.

Cette nouvelle réglementation en matière de stationnement entrera en vigueur le 2 mai 2006.



# Pour que triomphe la liberté

**La journée-événement «Les voix de l'engagement» a attiré des milliers de personnes à Louvain-la-Neuve, le 13 février. Enfants, étudiants, habitants, artistes... ont réclamé la libération d'Ingrid Betancourt et Aung San Suu Kyi... et à travers elles, de toutes les personnes séquestrées.**

Ils sont plusieurs centaines à s'être rassemblés sur la Grand-Place de Louvain-la-Neuve, le 13 février, à 13 heures, à l'appel de la Ville, de l'UCL, d'Amnesty International, de la Fédération internationale des Comités Ingrid Betancourt et d'Actions Birmanie. Les visages couverts par des masques blancs symbolisant les milliers de prisonniers d'opinion de par le monde, ils étaient là pour dire leur soutien à Ingrid Betancourt et Aung San Suu Kyi, deux citoyennes d'honneur de notre Ville. La première est prisonnière depuis quatre ans de la guérilla colombienne; la seconde est placée en résidence surveillée depuis dix ans en Birmanie.

Aung Ko, représentant du parlement birman en exil, a expliqué comment les citoyens de son pays, dirigés par des autorités militaires non élues, vivaient sous un joug écrasant: ils n'ont pas la liberté de pensée, de culte, de réunion ou d'association..., quelque 1300 prisonniers politiques sont enfermés dans les prisons birmanes. Il a appelé le public à boycotter les produits d'entreprises actives en Birmanie.

Astrid Betancourt a présenté la situation politique en Colombie, celle de plus de 3000 otages retenus pour des raisons économiques ou politiques, et détaillé les démarches entreprises par la France, la Suisse et l'Espagne pour tenter d'obtenir la

libération de sa sœur. Elle a remercié la foule pour sa présence massive: «Si Ingrid est toujours vivante, c'est grâce à la mobilisation née en Belgique avec la création de la Fédération internationale des Comités Ingrid Betancourt. Ma sœur est devenue intouchable pour les Forces armées révolutionnaires (Farc), ses ravisseurs. Il ne faut surtout pas baisser les bras.»

La cérémonie s'est clôturée par l'interprétation, par les élèves en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire à l'école communale de Lauzelle, de la chanson «Dans la jungle» écrite par Renaud pour soutenir le combat d'Ingrid Betancourt et de tous les séquestrés.

## Non à l'oubli

Une rencontre-dialogue sur le thème de l'engagement était organisée en fin d'après-midi, à la Ferme du Biéreau. Au cours de celle-ci, des écrivains, comédiens, professeurs, militants... ont lu des textes d'Ingrid Betancourt, Aung San Suu Kyi et leurs époux «pour dire non à l'oubli» et partagé leur connaissance de la Colombie et de la Birmanie.

«Comment osons-nous... comment osons-nous nous réunir ici, nous dont la santé nous permet encore de nous déplacer, nous dont la voix n'a pas été brisée, gardant assez de vigueur pour nous adresser les uns aux autres, allant jusqu'à parler de ce que nous ne connaissons pas», a interrogé le comédien Jean-Marie Pétirot tandis que l'écrivain Philippe Besson s'est demandé si l'écriture avait une fonction politique: «A priori, non. Mais face à l'injustice, on ne peut pas rester silencieux...» Plus tard, Jean-Marie Pétirot a lu le témoignage de soutien de l'auteur-compositeur-interprète et romancier Yves Simon: «Nos dérisoires lâchés de ballons avec Reporters sans Frontière (...), les portraits d'Ingrid ou de Florence





déroulés devant l'hôtel de ville de Paris (...) ne sont inutiles en rien. Ils donnent en tout premier lieu du baume au cœur à la famille, aux amis des absents, de plus, ils forcent les gouvernements à agir plus et mieux, et parfois, par une radio providentielle, par une conversation des ravisseurs, les enfermés savent que l'on pense à eux, si loin (...)

Les témoignages de Jacqueline Aubenas (la maman de la journaliste française Florence Aubenas qui fut otage en Irak), Fabienne Nerac (dont le mari, cameraman, a disparu en Irak il y aura bientôt trois ans) et Astrid Betancourt ont particuliè-

rement ému l'assemblée.

Jacques Benthuy, échevin des Droits de l'Homme à Ottignies-Louvain-la-Neuve, a rappelé les raisons pour lesquelles la Ville avait décidé d'organiser «Les voix de l'engagement»: «Parce que, depuis 1989, notre pouvoir communal veille à ce que les principes défendus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme soient appliqués dans notre ville et soutient aussi des initiatives destinées à défendre ces droits partout dans le monde, en veillant à sensibiliser nos propres citoyens à ces démarches; parce que, depuis plus de dix ans, nous essayons

d'appliquer des clauses éthiques dans nos marchés, ce qui nous a conduits à ne pas acheter de produits pétroliers à un groupe dont le soutien à la dictature birmane est notoire...»

A l'issue de la rencontre, les participants ont rejoint l'Aula Magna pour le concert-action (notre cadrée) à la lueur de flambeaux.

**Les photos**

Les reportages photos réalisés lors de la journée du 13 février sont consultables sur le site [www.13fevrier.be](http://www.13fevrier.be)  
On y trouve aussi une revue de presse et des extraits vidéo du concert.

**Cinq heures de concert**

Le point d'orgue de la journée fut, bien sûr, le concert-action organisé à l'Aula Magna. La quasi-totalité des 1200 places a été vendue en moins de deux jours! Un succès dû à la qualité de l'affiche - Renaud, Calogero, Hugues Aufray, Gilles Servat, Romane Serda... - mais aussi à la noblesse de la cause. On l'a bien vu quand, au début de la soirée, des vidéos ont permis de mieux comprendre le combat mené par Ingrid Betancourt et Aung San Suu Kyi: les applaudissements ont duré un long moment.

Pour donner l'occasion à un maximum de monde de pouvoir vivre l'événement, un écran géant avait été placé dans le hall de l'Aula. Près de 1000 personnes ont ainsi vibré, à l'extérieur de la salle proprement dite.

Après l'accueil et les remerciements de Gabriel Ringlet (pour l'UCL) et de Jean-Luc Roland (pour la Ville), les artistes - présentés par l'animateur Adrien Joveneau - ont donné le meilleur d'eux-mêmes, en toute simplicité, dans une ambiance de

partage (certains musiciens - Didier Laloy, Charles Loos... - ont accompagné plusieurs groupes) et de chaleur, pour que triomphe la liberté! On retiendra le «Si seulement» de Calogero dédié aux enfants de l'otage colombienne, «Le dernier jour de l'été, chanson qui évoque la solitude d'une femme», dixit Gérard Jaffrès, «Le fil» d'Alain Souchon interprété par Karin Clercq et repris en chœur par toute la salle «pour que ce soit une corde solide qui sorte du donjon et permette de s'évader», le cri de l'espoir hurlé par tous à la demande de





## Sur la façade

La banderole géante qui figurait sur la Grand-Place de Louvain-la-Neuve à l'occasion de la journée «Les voix de l'engagement» - reprenant les visages d'Ingrid Betancourt et Aung San Suu Kyi ainsi qu'une longue liste de noms d'otages colombiens et de prisonniers politiques birmans - a été déployée sur la façade de l'hôtel de ville d'Ottignies le 23 février, date anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid Betancourt. Une façon symbolique de s'inscrire dans le combat pour leur libération en cette 4<sup>e</sup> Journée internationale des personnes séquestrées.

## T-shirts à vendre

Il reste un petit stock de t-shirts imprimés pour la journée du 13 février, reprenant la photo d'Ingrid Betancourt et Aung San Suu Kyi. Ils sont en vente au prix de 10 €, au profit de l'association Albergue (enfants des rues de Bogota) et de l'association de soutien aux prisonniers politiques birmans.

Renseignements:  
010/43 78 33.

## Diffusé en Colombie

La mairie de Bogota (Colombie) a souhaité obtenir une copie de l'enregistrement du concert du 13 février pour en diffuser des extraits à l'occasion du «concert pour la vie et la liberté» qu'elle organisait le 23 février, sur la Plaza de Bolivar.

D'après nos informations, des extraits du concert de Louvain-la-Neuve ont été diffusés sur la télévision colombienne «Canal Capital», lors de la retransmission en direct du «concert pour la vie et la liberté».

Vincent Venet, la chanson pour la protection de l'environnement proposée par le Groupement d'Action Musicale «GAM» pour rappeler l'engagement écologiste d'Ingrid Betancourt, le t-shirt «98% possèdent 2%» de Daniel Hélin, le «*Merci d'être là ce soir pour la démocratie*» de Perry Rose, le traditionnel galicien «*interdit pendant 40 ans de dictature en Espagne*» offert par les chanteuses de Ialma, l'allusion à Mandela de Jean-Louis Daulne: «*N'oublions pas que certains prisonniers politiques sont ensuite devenus présidents*»... et l'engagement de tous les autres, y compris par l'intermédiaire de

témoignages filmés (Irène Jacob, les frères Dardenne, Nolwenn Leroy, Justine Henin, Marie Warnant...). Renaud, pas avare en bavardages - pour le plus grand bonheur de ses fans venus parfois de loin - a partagé son bonheur d'être bientôt papa (allant jusqu'à embrasser le nombril de son épouse Romane Serda!) et espéré qu'Ingrid Betancourt serait libérée pour la naissance du bébé. Il a dit toute son admiration pour Hugues Aufray, avec lequel il a chanté «Santiano» et «Dans la jungle»... titre repris en espagnol par tous les artistes à l'issue de... 5 heures de concert!!! Unique!

Le concert devait être retransmis en direct sur Internet - une grande première technique réalisée par l'UCL, en collaboration avec la VUB et le réseau national belge de la recherche Belnet - mais, victime du succès de l'opération, le dispositif n'a pas résisté à l'afflux de demandes de connexions (18.000 requêtes à 20h, la plupart émanant de Belgique, d'autres de France, d'Italie, du Canada, du Maroc, des Pays-Bas, de Suisse, du Japon...). Que ceux qui ont raté ça se rassurent: un DVD du concert pourrait être réalisé.





## Birmanie: interpeller les banques

**A**u travers de leur campagne «Communes pour la Birmanie», les groupes «Actions Birmanie» «Réseau Financement Alternatif» et «Netwerk Vlaanderen» souhaitent convaincre les 589 communes de Belgique de bien vouloir soutenir Aung San Suu Kyi et son peuple en n'achetant plus les produits d'entreprises actives en Birmanie et en gardant les finances communales à l'écart des actions de ces entreprises.

Ottignies-Louvain-la-Neuve a déjà affirmé son soutien aux démocrates birmans en nommant Aung San Suu Kyi citoyenne d'honneur de la Ville en juin 2005 (comme Bruxelles en 1991), en s'engageant à relayer son message auprès de sa population (ce qui a été fait à l'occasion de la journée «Les voix de l'engagement», le 13 février dernier) et à ne plus acheter les produits d'entreprises investissant en Birmanie (notre Ville étant la seule à avoir posé ce geste).

Le 7 mars, Aung Maw Zin, un jeune Birman impliqué dans le mouvement pro-démocratie en Birmanie depuis les premières heures, aujourd'hui citoyen belge (il a étudié à Louvain-la-Neuve de 2000 à 2002 et réside



actuellement à Anvers), a rencontré le bourgmestre Jean-Luc Roland, à l'hôtel de ville d'Ottignies, pour lui demander de bien vouloir faire encore plus: interpeller les banques partenaires de la Ville pour qu'elles cessent d'investir dans des sociétés actives en Birmanie.

«Un rapport «Votre banque et la Birmanie» démontre que cinq des plus grands groupes bancaires présents en Belgique (Axa, Dexia, Fortis, ING et KBC) investissent massivement dans des entreprises complices de la junte militaire birmane», explique Gaëtan Vanloqueren, porte-parole d'Actions Birmanie. «Ces cinq banques possèdent pour plus de 2,5 milliards de dollars d'actions dans des entreprises actives dans l'exploitation des hydrocarbures, l'exploitation minière et le commerce du teck de

*Birmanie. Les investissements étrangers permettent à la junte militaire de financer son armée de 400.000 soldats...»*

Le bourgmestre Jean-Luc Roland a promis de relayer et de soutenir la demande d'Aung Maw Zin auprès du Collège et du conseil communal. Le 21 mars, le conseil communal a voté, à l'unanimité, une motion en ce sens (compte-rendu dans notre prochaine édition).

*«Dans nos marchés, nous ne consultons plus les représentants de Total. Malheureusement, nous avons appris que c'était Total qui avait remporté le marché pour l'approvisionnement en carburant de toute la police fédérale, y compris notre police. Pourtant, le Parlement fédéral a voté une résolution allant dans le même sens que la nôtre à la fin des années 90...»*

Jean-Luc Roland a rappelé que la Ville avait ouvert un compte auprès de la banque éthique Triodos. Cliente également de Dexia, la Ville pourra faire pression sur celle-ci afin qu'elle cesse d'investir dans les sociétés actives en Birmanie.

### 5000 € à la mère d'Ingrid Betancourt

Le 31 mars, les organisateurs de la manifestation «Les voix de l'engagement» - Ville et UCL - ont remis un chèque de 5000€ à la mère et à la sœur d'Ingrid Betancourt, à l'occasion d'une réception à la Ferme du Biéreau.

«Le concert du 13 février, offert par les artistes, nous a permis de récolter plus de 10.000€ de bénéfices», se réjouit Thierry Couvreur, chef de cabinet du bourgmestre Jean-Luc Roland. «Les 5000€ remis à Yolanda Pulecio Vélez, la maman d'Ingrid



Betancourt, iront aux foyers de l'Albergue Infantil, association des enfants des rues de Bogota qu'elle a

*fondée. Nous remettrons aussi un chèque de 5000€ à Actions Birmanie, pour l'Association d'Aide aux Prisonniers Politiques (AAPP) de Birmanie.»*

Au cours de la cérémonie, très émouvante, les élèves de l'école de Lauzelle ont interprété la chanson de Renaud «Dans la jungle» en espagnol. Enfants et adultes ont ensuite participé à une séance de questions-réponses sur la situation en Colombie.



*2 bijouteries-joailleries au coeur de Louvain-la-Neuve !*

*L'oro* 



Place  
Agora 1  
010/45 64 89



*Découvrez toutes nos marques sur notre nouveau site : [www.loro.be](http://www.loro.be)*



*L'oro*

Passage  
Agora 29  
010/45 02 48



*Les deux magasins sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h30 à 18 h30  
et le samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h30*

*Grand choix d'alliances*



tessina



AuroDesign



# Carnet familial

## Naissances

Albahtouri, Jilani	02/12
Reding, Léa	04/12
Frattaruolo, Timéo	04/12
Andrade Farfan, Astrid	04/12
Genard, Margaux	07/12
Berlanger, Romane	08/12
Badard, Juliette	12/12
Baugniet, Enzo	13/12
Le Fevre, Eva	14/12
Roubaud, Paul	16/12
Roubaud, Lili	16/12
Ho, Hoang-Mai	16/12
de Meulemeester, Paul	17/12
Lefevre, Ellena	19/12
Muhirekazi, Thibault	20/12
Sean, Tara	21/12
Depauw, Kylian	22/12
Goossens, Alexandre	23/12
Mathieu, Amaury	24/12
Houben, Lucien	25/12
Ngoie Mukaju, Emmanuella	25/12
Trivelin, Valentin	27/12
Niset, Manuella	27/12
Van de Moortel, Victoria	27/12
Stas, Tiffany	29/12
Yazicioglu, Ceyda	31/12
Sinzobakurana, Kami	02/01
Paredes Castro, Gabriel	06/01
Delwiche, Raphaël	06/01
Ndindiye, Eden	07/01
El Messaoudi, Aya	11/01
Steen, Charles	12/01
Salhi, Mounib	13/01
Demannez, Olivia	13/01
Demannez, Alexia	13/01
Capart, Martin	14/01
Marchal, Quentin	16/01
Laurent, Charlotte	16/01
Colle, Valentine	18/01
Tislair, Inès	18/01
Stockeyr, Stacy	19/01
Graux, Léa	20/01
Schellekens, Louis	20/01
Clemeur, Loïck	22/01
Garcia, Antoine	22/01
De Broe, Thomas	22/01
Dausort, Lora	23/01

Dausort, Sarah	23/01
Larouillère, Lola	26/01
Yennis, Lanaëlle	26/01
Gheeraerds, Margot	27/01
Geerts, Emmanuel	30/01
Emmery, Romain	31/01

Calonger, Théodore	04/12
Prieus, Germaine	05/12
Morales Fernandez, Raquel,	
vve Rivas Diaz	13/12
Sippel, Margaret, épouse Vanloo	14/12
Cosse, Arsène	15/12
Léonard, Jean	16/12
Bruteau, Willy	16/12
Labarre, Marie, vve Legros	16/12
Motin, Renée, vve Lemaire	19/12
Carlier, Suzanne, épouse Rose	20/12
Geeraerts, Julienne, vve Baes	21/12

## Mariages

Huybrechts, Joëlle	
& Lagneau, Francis	03/12
Calamia, Filomena	
& Pecoraro, Rosolino	03/12
Ferrière, Julien	
& Driesschaert, Emmanuelle	10/12
Buffin, Françoise	
& Henquin, Luc	17/12
Stalens, Véronique	
& Maftah, Younes	17/12
Mukazi, Françoise	
& Willocq, René	28/12
Dedecker, Paul	
& Urrieta Bravo, Luisa	05/01
Harfouche, Joseph	
& Silva de Azevedo, Sandra	07/01
Marchal, Monique	
& Labbé, André	14/01
Adam, Maya-Mélisse	
& Kasso, Serge	14/01
Pivont, Maud	
& Rothé, Michaël	14/01
Nava, Caroline	
& Chariot, Constantin	21/01
Crispin Quispe, Carlos	
& Vandestien, Nathanaëlle	21/01
Staquet, Jean	
& Muyters, Karin	28/01

Museur, Georgine,	
vve Cauchie	22/12
Decoutère, Lucien	28/12
Bertau, Jacques	30/12
Mareschal, Renée, vve Kay	03/01
Fellemans, Mathilde,	
vve Lesoile	05/01
Albert, Marie, vve Cuvereau	07/01
Savary, Virginie,	
épse Vieuxtemps	07/01
Carbonell Yonfa, Germania,	
épse Depré	08/01
Smeyers, Christiane	10/01
Pinon, Ida, épse Cosse	12/01
Opsomer, Marthe,	
épse Defroyennes	13/01
Lambotte, Denise,	
vve Desmet	14/01
Gilles, Marie-Claire,	
vve Gardner	15/01
Moukarzel, Jean	15/01
Walle, Jean	16/01
Matthes, Louise	21/01
Van der Haeghen, Thierry	21/01
Mauroy, René	21/01
Gericke d'Herwynen, François	23/01
Cuvelier, Georgette,	
vve Renglet	23/01
Morren, Lucien	25/01
Cheron, Elisabeth, vve Abs	25/01
Leroy, Denise,	
épse Van Stappen	26/01
Chauvaux, Monie,	
épse Genette	27/01
Tabourdon, Annie,	
épse Vandevyver	30/01

## Décès

Bournonville, Simone	01/12
Vanbrabant, Serge	01/12
Delain, Roger	03/12
Deprez, Yvan	03/12
Verstraeten, Marcellina,	
épse Bonaventure	04/12



# Echos du conseil communal

21 février

**L**e conseil débute avec la présentation du nouveau règlement général de police administrative (lire notre dossier). Le conseiller Jacques Otlet explique la raison pour laquelle le groupe MR-IC s'abstiendra lors du vote: la trop grande appréciation laissée aux fonctionnaires chargés d'infliger les amendes. *«Prenons l'exemple du pipi sur la voie publique! De 60 à 250€ d'amende. Sur base de quel critère le citoyen en faute sera-t-il sanctionné? La quantité? Le débit? Le lieu? L'heure? La qualité du support? La présence de public?»*

Le bourgmestre lui répond que cet exemple démontre bien qu'il est indispensable de laisser une marge d'appréciation au fonctionnaire «sanctionneur» et qu'il n'existe aucun règlement au monde qui fixe exactement la sentence. *«Ce que vous appelez «arbitraire», nous l'appelons «jurisprudence»»,* déclare Jean-Luc Roland. *«Si nous devons être plus précis, nous n'y arriverions pas.»* L'argument ne convainc pas le conseiller, qui rétorque que la jurisprudence est faite par des juges et que les agents administratifs ne sont pas des magistrats. Le conseiller Jacques Duponcheel propose que le règlement soit évalué chaque année. 13 oui, 11 abstentions.

Les conseillers approuvent ensuite l'octroi d'un subside de 40% pour la délivrance des cartes de stationnement aux institutions de Louvain-la-Neuve non soumises à l'impôt (écoles, crèches et ASBL). Les autres structures pourront déduire le coût de la carte de leurs frais professionnels. Pour toutes les entreprises, hors dalle, le prix de la carte reviendra donc à 60€/an, soit 5€/mois.

Unanimité pour la liste des voiries communales concernées par les réfections locales, enduisage et schlammage en 2006: av. des Sorbiers, clos des Lilas, place de l'Aubépine, rue Haulotte (tronçon compris entre les rues de Profondsart et Victor Sténuit), rue de Renivaux (tronçon au nord du passage à niveau), ruelle de Reuchamp, chaussée de La Croix (tronçon entre l'avenue de la Paix et l'école), route de Longchamp et de Blocry, av. Sainte-Gertrude (haut). Le revêtement de la rue du Tavernier, lui, sera entièrement renouvelé.

Il est ensuite question de la convention à passer avec la Région wallonne pour le fauchage tardif des bords de nos routes, soit quelque 60.000 m<sup>2</sup>, essentiellement le long de voiries qui ne comportent pas d'habitations à proximité. La Région finance les panneaux qui expliquent cette gestion écologique. Le conseiller Pierre Dessy demande à ce que le fauchage tardif n'autorise pas la présence de chardons dans les talus (ce qui va de soi); la conseillère Nelly Roobrouck, elle, s'inquiète pour l'absence de visibilité à certains carrefours... notamment à celui formé par les rues Croix Thomas, Chapelle aux Sabots et le Chemin n°6. Le bourgmestre lui explique qu'il existe deux types de fauchage: l'extensif, qui a lieu une fois par an après le 15 octobre, et l'intensif, qui a lieu plusieurs fois par an (et qui est pratiqué à hauteur des carrefours).

Le point suivant concerne à nouveau le parking à Louvain-la-Neuve. Les conseillers doivent approuver le placement de dispositifs anti-stationnements sauvages (bordures et bollards en bois) le long des pénétrantes et sur l'anneau central. C'est la société de gestion des



**La société Gespark réalisera des aménagements pour éviter le stationnement sauvage le long des pénétrantes et sur l'anneau central de Louvain-la-Neuve.**

parkings souterrains Gespark qui réalisera ces aménagements à ses frais. Le surcoût pour les tontes (rendues moins aisées par la présence des piquets) sera pris en charge par Gespark, de même que l'entretien des dispositifs, pendant dix ans. Ces dispositifs deviendront immédiatement propriété de la Ville. Le conseiller Max Roch regrette que les aménagements ne prévoient aucun emplacement de parking à durée limitée à hauteur de l'école fondamentale Martin V. *«Comment les mamans vont-elles faire pour aller conduire/rechercher leurs petits à la maternelle... le parking de l'école est squatté en permanence!»* Le conseiller Benoît Jacob constate par ailleurs qu'il n'existe aucun endroit de pose et dépose rapide sur l'anneau central. Le bourgmestre répond qu'une petite zone - 10 mètres environ - proche de l'école du boulevard du Nord ne comportera aucun bollard (mais la solution passe, selon lui, par un meilleur usage du parking de l'école). Quant au manque de zones «pose et dépose rapide», il se renseigne auprès de la police afin de voir si les emplacements de bus situés à hauteur de la place de l'Accueil ne pourraient pas remplir aussi cette



fonction. Il rappelle la possibilité de se garer gratuitement dans les parkings souterrains pendant une demi-heure. La minorité s'abstient.

Le Premier échevin Jacques Benthuy présente plusieurs points: l'acquisition d'une nacelle élévatrice mobile pour la Ferme du Biéreau (pour les travaux de pose des projecteurs, le nettoyage de ceux-ci et le remplacement des lampes... la charpente se trouvant à plus de 10 mètres de haut), la fourniture d'un nouveau four pour la cuisine de l'école de Blocry (qui dessert 11 écoles, soit plus de 500 repas par jour), la rénovation de la ventilation du Centre culturel d'Ottignies, la modification des plans pour la construction du studio de la télévision communautaire TV Com à Mousty (moins haut, il permettra une économie sur travaux de près de 16.000€).

Le point suivant - la création d'une ASBL de gestion et d'animation du centre de Louvain-la-Neuve -

entraîne deux suspensions de séance. La minorité souhaite que cette ASBL, subsidiée par la Région wallonne, s'occupe aussi du centre d'Ottignies. L'échevine du Commerce Jeanne-Marie Oleffe fait remarquer que les commerçants de Louvain-la-Neuve et d'Ottignies n'ont pas les mêmes préoccupations. L'ASBL qu'elle souhaite voir se créer pour Louvain-la-Neuve devra permettre à tous les acteurs de la cité universitaire de se mettre autour de la table pour débattre de l'animation du centre (et ainsi éviter les guerres de tranchée). Elle sera composée à 50% de représentants des pouvoirs publics et à 50% des associations et autres (commerçants mais aussi habitants, UCL, gestionnaire des parkings, Atelier théâtre Jean Vilar...). L'échevine propose qu'une autre ASBL soit créée pour l'animation du centre d'Ottignies. L'amendement de la minorité (une seule ASBL pour les deux centres) est rejeté (11 pour, 13 contre) et la proposition initiale de l'échevine - moyennant le fait qu'il soit précisé dans les statuts de l'ASBL

néolouvaniste l'obligation d'œuvrer en collaboration avec l'ASBL sœur d'Ottignies - est finalement votée à l'unanimité.

Jeanne-Marie Oleffe propose aussi de lever une taxe sur les permis de location (20€ pour 5 ans) devenus obligatoires par la Région wallonne. La minorité s'abstient.

En fin de séance, il est encore question de la demande de permis pour la reconstruction d'une station service au boulevard de Wallonie et de la ristourne sur le montant de la facture de consommation d'eau aux chefs de famille nombreuse, approuvées à l'unanimité. Le point relatif aux ristournes sur la consommation d'eau et d'électricité pour les familles à revenus modestes est reporté au prochain conseil afin de laisser le temps aux services communaux d'étudier la possibilité de ne plus tenir compte du revenu cadastral.

## Les nouveaux conseillers

Vous êtes nombreux - parents, enseignants - à avoir participé à la séance d'installation du nouveau Conseil Communal des Enfants (CCE), le 1<sup>er</sup> février. Cette soirée fut l'occasion pour le Premier échevin Jacques Benthuy, président du CCE, de remercier les conseillers sortants pour leur très bon travail. Tous ont reçu le livre «Le lion» de Kessel en guise de souvenir.

Voici la liste des conseillers 2006:

Adrien Piraux (ARO La Croix), Gabriel Depré (ARO Villas), Sarah Benouda, Mathieu Delandmeter et Sandra Sawadogo (Ec. com. de Blocry), Lou Lemaire (Ec. com. de Lauzelle), Julie Amato et Tom Simon (Ec. com. des Coquerées), Manon Leclercq (Ec. com. de Limauges), Guillaume Lambrecht (Ec. com. de Limelette), Grégoire Lebrun et Margaux De Bom Van Driessche (Ec. Notre-Dame), Ludovic Fabri, Alexandre Gavry et Gaël Vuylsteke (Ec. Saint-Pie X), Maxime Saliez et Jonas Gomes (Ec. des Bruyères).

Nous espérons qu'ils accompliront leur tâche avec autant de plaisir et d'efficacité que leurs prédécesseurs.

## Passage du Giro

Le Tour d'Italie «Giro 2006» passera par notre ville, le 8 mai prochain. Lors de la 2<sup>e</sup> étape «Perwez-Namur», quelque 180 coureurs répartis en 20 équipes et près de 300 véhicules accrédités (dont une caravane publicitaire composée de 120 véhicules) emprunteront la N4, dans le sens Wavre-Gembloux.

La police vous invite à prendre vos précautions: les accès à la N4 (sorties 8A et 9 de la E411, av. de Lauzelle, bd de Wallonie et bd Baudouin 1<sup>er</sup>, carrefour avec la N25) seront fermés entre 11h30 et 13h30... le passage des coureurs à hauteur de Louvain-la-Neuve étant prévu vers 12h45. La circulation sur la N4 sera maintenue dans le sens Gembloux-Wavre, uniquement à hauteur de Louvain-la-Neuve.





# Développement durable: consultation publique

**A**près le succès du Forum pour le développement durable en 2002, l'installation d'un Conseil d'Evaluation et de Suivi du Développement Durable (CESDD) en 2003, l'organisation d'une journée d'études sur la mise en œuvre du développement durable par les collectivités locales et le lancement du processus d'élaboration du Plan Communal de Développement Durable (PCDD) en 2005... le moment est venu de donner votre avis sur les fiches-actions qui composent le volet concret du Plan.

Se basant sur un diagnostic de la situation à Ottignies-Louvain-la-Neuve en matière de développement durable, le plan propose 17 actions concrètes à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique de la Ville. Afin d'illustrer les actions possibles pour rendre le développement de la ville plus durable, chacune des fiches s'appuie sur un domaine particulier de la vie publique: logement, mobilité, problématique des déchets, emploi, santé...

Une fiche prévoit, par exemple, le développement de transports en commun alternatifs pour relier les quartiers décentrés aux centres de services, une autre concerne l'instauration d'une aide logistique pour permettre aux écoles de l'entité de mettre en place une «école durablement en développement» (audit énergétique, gestion des déchets, économat durable...)... des sujets très concrets, à propos desquels l'avis des habitants est sollicité: leurs priorités, leurs propositions pour les améliorer...

La consultation publique est programmée du 24 avril au 24 mai. Les documents sont consultables sur le site internet de la Ville ([www.olln.be](http://www.olln.be)) et dans le hall de

l'administration communale au Cœur de Ville d'Ottignies.

Les responsables des bureaux d'études en charge de l'élaboration du Plan rencontreront les habitants pour les informer de la démarche du PCDD et annoncer la possibilité de s'exprimer sur les fiches-action.

Ils seront présents:

- le 28 avril, de 8 à 12h, au marché d'Ottignies
- le 2 mai, de 10 à 15h, au marché de Louvain-la-Neuve
- le 18 mai, de 15 à 18h, au centre commercial du Douaire

Par ailleurs, les habitants sont invités à participer à une soirée, le mercredi 17 mai, à 20h, aux auditoires Croix du Sud 03, à Louvain-la-Neuve (place Croix du Sud, au Biéreau): l'occasion de vous entretenir avec les autorités communales sur le processus du PCDD, de découvrir les fiches-actions et de faire part de vos réactions.

Les remarques formulées par les habitants seront analysées par le CESDD, avant la présentation du Pan communal de développement durable au conseil communal du mois de juin.

Renseignements: 010/43 78 33.

## Nouveaux signataires

Comme quelque 130 institutions avant eux (entreprises, commerces, écoles, associations...), les concepteurs du projet de construction d'habitats groupés «Bois del terre» à la rue du Blanc Ry ont signé la Charte d'engagement pour le développement durable de la Ville. Félicitations!

## PV à la rue du Monument

A la mi-février, plusieurs automobilistes garés à la rue du Monument ont eu la mauvaise surprise de se voir attribuer un PV pour mauvais stationnement. Pour rappel, les panneaux situés de part et d'autre de la rue du Monument imposent le stationnement alterné semi mensuel. Le panneau de type E5 interdit le stationnement du 1<sup>er</sup> au 15 du mois et le panneau de type E7 interdit le stationnement du 16 à la fin du mois.



Il est important de respecter les dates et les heures de changement de côté: suivant le code de la route (article 26), le changement doit s'effectuer obligatoirement le dernier jour de chaque période, entre 19h30 et 20h. Une demi-heure, c'est peu, nous en sommes bien conscients.

Le fait de stationner son véhicule dans une rue où cette réglementation est d'application doit se faire avec respect pour le bien-être des autres usagers. Il n'y a rien de plus désagréable que de voir - le 1<sup>er</sup> ou le 16 du mois - des véhicules stationnés des deux côtés, réduisant ainsi la largeur de la chaussée... ce qui amène des encombrements de circulation voire même des accrochages.



# Elections communales du 8 octobre 2006

## Inscription des citoyens non belges de l'Union Européenne sur les listes électorales

Le ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne peut exercer son droit de vote s'il répond aux conditions suivantes:

- être âgé de 18 ans accomplis (cette condition doit être remplie le jour des élections);
- être inscrit ou mentionné au registre de la population de la commune;
- avoir fait la demande d'inscription sur la liste des électeurs communaux;
- ne pas se trouver dans un cas d'exclusion ou de suspension prévu par le Code électoral.

Les ressortissants des dix nouveaux états membres de l'Union Européenne (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie) peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales jusqu'au 31 juillet 2006.

Pour les ressortissants des quatorze autres états membres (Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède):

- ceux qui ont été agréés comme électeurs pour les élections communales d'octobre 2000 seront automatiquement inscrits sur les listes des électeurs dressées en prévision des élections du 8 octobre 2006;
- ceux qui n'ont pas fait cette démarche en 2000 et désirent participer aux prochaines élections communales doivent accomplir les formalités nécessaires.

Attention: l'agrément reçu pour les élections européennes du 13 juin 2004 ne vaut pas l'agrément en qualité d'électeur communal.

## Possibilité pour les ressortissants d'un état hors Union Européenne d'acquérir la qualité d'électeur pour les élections communales

La loi du 19 mars 2004 (Moniteur belge du 23 avril 2004) prévoit la possibilité pour les ressortissants d'un état hors Union Européenne d'acquérir la qualité d'électeur pour les élections communales.

Conditions:

- Introduire, auprès de la commune où ils ont établi leur résidence principale, une demande écrite conformément au modèle fixé par Arrêté royal en mentionnant leur nationalité et l'adresse de leur résidence principale;
- Joindre une déclaration d'engagement à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- Avoir établi sa résidence principale en Belgique de manière ininterrompue pendant les 5 ans précédant l'introduction de la demande;
- Ne pas se trouver dans un cas d'exclusion ou de suspension prévu par le Code électoral.

Important: pour les personnes ayant réalisé cette démarche, le vote devient obligatoire, comme pour tout citoyen belge.

Le service des élections, où des modèles d'inscription peuvent être retirés, est à votre disposition le lundi (de 12h30 à 19 h) et du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h30 (2, Espace du Cœur de Ville à Ottignies).

Renseignements: 010/43 78 43.

## Je m'inscris, je vote

Le Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon (CRIBW) et le service Citoyenneté de la Ville vous invitent à participer à l'animation «Je m'inscris, je vote» qui aura lieu le 19 juin, à 18h30, à la Maison de la Citoyenneté (15, rue des Deux Ponts, à Ottignies). Il y sera expliqué les conditions, les procédures et les manières de voter.

Cette animation est destinée surtout aux citoyens non-européens ayant leur résidence principale en Belgique depuis 5 ans minimum... qui pourront voter pour la première fois aux élections communales d'octobre prochain. Gratuite, elle sera précédée d'un souper sandwiches offert par la Ville.

Inscription via le talon ci-dessous, à renvoyer au service des Affaires sociales (Espace Cœur de Ville, 2, 1340 Ottignies) avant le 9 juin. 010/42 05 80.

Je soussigné(e): .....  
Rue: .....  
N°: .....  
Code postal: .....  
Localité: .....  
Tél.: .....  
Courriel: .....  
Souhaite participer à l'animation "je m'inscris, je vote"  
Ottignies-Louvain-la-Neuve,  
le .....  
Signature:



# «Pourquoi je voterai»

**B**ien qu'il réside depuis plus de 30 ans à Ottignies, dans le quartier du Blanc Ry, Henry Schavoir a conservé la nationalité allemande. Il votera le 8 octobre, convaincu de l'utilité de ce geste.

«Ce sont les prairies d'Ottignies qui m'ont séduit, au début des années 70. Je donnerai ma voix à ceux pour qui la défense de l'environnement et des coins typiques de notre commune est une priorité», explique-t-il. «Le Bois des Rêves est magnifique... mais comment admettre la présence d'autant de véhicules le long de la voirie qui y mène? Nos élus doivent trouver une solution aux problèmes de mobilité: il est devenu impossible de se garer au Cœur de Ville...»

Journaliste pour l'agence de presse allemande DPA - responsable du secteur «Rhénanie-Westphalie» à Düsseldorf avant de devenir correspondant diplomatique à Bonn et enfin, chef du bureau de la DPA à Bruxelles - Henry Schavoir a parcouru le monde et rencontré de nombreux chefs d'état. Il s'est pourtant toujours intéressé à l'actualité politique de notre pays, et pour cause: sa maman était belge (on

peut voir son portrait dans un cadre, sur notre photo).

«Quand j'ai eu dix ans, mes parents - qui habitaient Aix-la-Chapelle - m'ont envoyé dans un pensionnat de Visé. J'y ai étudié jusqu'à l'âge de 18 ans et ainsi été protégé du nazisme. Je passais mes week-ends dans la région de Liège, où résidait une partie de ma famille. J'y ai appris à parler le Wallon», se souvient-il. «A la fin de la guerre, les Américains ont recherché de jeunes Allemands qui n'avaient pas été membres de la jeunesse hitlérienne, pour fonder la DPA. C'était mon cas. Outre l'allemand, je maîtrisais parfaitement le français et l'anglais, ce qui était rare à cette époque-là. J'ai suivi une formation d'un an à la «Journalistenschule» fondée par les Américains avant de me retrouver à la tête d'une quinzaine de journalistes à la DPA.»

Quand on lui a proposé un poste à Bruxelles, en 1968, Henry Schavoir n'a pas hésité un seul instant. Il allait suivre la politique belge, mais aussi assister aux conférences de l'OTAN et de la CEE jusqu'en 1986. En tant que président de l'Association de la Presse Internationale (API), pendant huit



**Henry Schavoir.**

ans, il a rencontré le Roi Baudouin à plusieurs reprises.

«Je suis allemand, mais la Belgique et moi, c'est une longue histoire. J'y ai aussi rencontré mon épouse, Sibylle. Originnaire de Danzik, elle travaillait pour le journal Die Welt à Bonn avant de devenir assistante de rédaction à la DPA de Bruxelles! Nous nous sommes mariés à Ottignies. Pour toutes ces raisons, je voterai le 8 octobre!»

## "Je vote pour la première fois "



A l'intention des jeunes qui voteront pour la première fois cette année aux élections communales, mais également des primo-votants d'origine étrangère, la section locale de la Ligue des Familles (en collaboration avec la Cellule de Développement communautaire, le CCBW, le CCO et le CRIBW) organise une séance d'information et discussion sur le scrutin du 8 octobre, le 18 mai, à 20h, à



l'école de Blocry. On y expliquera le mode de scrutin, l'élection du bourgmestre, les tenants et aboutissants de la politique communale, la participation et l'engagement citoyen. Les citoyens avisés et les habitués de la vie politique locale sont également invités à venir s'exprimer et partager leur expérience.

Renseignements :  
010/455451.



## Opération «ville propre»

La Ville et l'UCL ont organisé une action «Ville propre», du 6 au 10 mars (dans le cadre de la Semaine de l'Environnement organisée par le kot-à-projet «Jeunes et Nature»), en association avec les habitants, les étudiants, les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur du site et les mouvements de jeunesse.



Armés de gants et de sacs poubelles fournis par la Ville et l'UCL, les différents partenaires ont nettoyé la ville par secteurs, en prêtant main forte aux ouvriers communaux et de l'université.

«Les élèves de l'athénée Paul Delvaux ont nettoyé l'anneau central, le parc de l'Aurore, le boulevard de Wallonie et la pénétrante Nord», explique l'éco-conseillère de la Ville, Dorothée Hébrant. «Ceux du lycée Martin Vont nettoyé les abords de leur école. Plusieurs représentants de l'AH nous ont aidés aussi, de même que les scouts de la Malaise et plus de 200 étudiants de l'UCL.»

Cette opération a vu le jour au sein de la cellule "Qualité de vie" créée par la Ville et l'UCL à la suite des incidents qui ont émaillé les abords du lac en juin dernier (lire le BCO n°136 d'août 2005). La cellule entend mettre en oeuvre des mesures concrètes visant au respect de l'environnement et de la qualité de vie sur le site. Une réflexion est en cours à propos des rassemblements autour du lac. Ceux-ci seront toujours autorisés, moyennant le respect des règles de vie en société et d'un arrêté de police. La sensibilisation des jeunes, la distribution de sacs poubelles par des stewards... devrait permettre d'éviter désormais les dérives (malpropreté, insécurité et tapage nocturne).

## Subside en faveur d'actions pour le Sud

Plusieurs habitants sont engagés dans des actions en faveur des populations du Sud, ou les soutiennent. Chaque année, la Ville prévoit un budget pour subsidier certaines de ces actions. Elles sont choisies parmi les initiatives proposées, par les habitants, au Conseil consultatif Nord-Sud. La procédure à suivre est la suivante:

Adressez votre demande au Conseil consultatif avant la fin mai, par voie de formulaire (disponible à la Ville). Elle sera examinée en fonction de critères bien précis, à votre disposition au secrétariat du Conseil (coopération qui renforce les pays du

Sud précarisés, coopération ayant dans notre commune une portée éducative...). Le Conseil retiendra quelques projets et établira des priorités. Au cours de la procédure, vous serez invité à développer et défendre votre demande.

Les projets seront soumis, pour accord, au Collège des bourgmestre et échevins ainsi qu'au conseil communal. Leur décision vous sera communiquée avant la fin de l'année.

Renseignements et demandes de formulaires: 010/ 43 78 45 ou [lebeaue@olln.be](mailto:lebeaue@olln.be) - 010/ 45 16 48 ou [paul.geradin@ichec.be](mailto:paul.geradin@ichec.be)

## Grippe aviaire

Depuis plusieurs semaines, vous entendez parler de la «grippe aviaire». Diverses mesures ont été décidées par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), comme le confinement de la volaille, pour éviter le risque d'introduction de la maladie dans notre pays.

L'agence insiste pour que les détenteurs d'oiseaux se fassent connaître auprès de l'administration communale. Merci de communiquer, dans les plus brefs délais, vos noms et adresse ainsi que le nombre de volailles en votre possession, à la police: 010/42 08 60.

Renseignements: [www.influenza.be](http://www.influenza.be) ou [www.afsca.be](http://www.afsca.be)

## Commerces et services

Une référence à ajouter dans votre Annuaire officiel 2006 des commerces et services:

Restaurant  
Snack Madagh  
Place des Déportés  
1340 Ottignies  
010/41 71 83

Si vous ne disposez pas de cet annuaire (qui couvre Ottignies, Céroux-Mousty et Limelette), vous pouvez vous le procurer au service Population du Cœur de Ville (Ottignies) ou à l'office du Tourisme (Grand-Place, à Louvain-la-Neuve).

### Dernière minute !

Fête de printemps et braderie à Louvain-la-Neuve du 4 au 6 mai.  
Ottignies en braderie : du 18 au 21 mai  
Ottignies Centre : brocante et foire aux artisans le 21 mai.



# du Pinchart





*En ce début de saison, le Collège des Bourgmestre et Echevins est heureux de publier cette nouvelle carte de promenade qui vous permettra de découvrir le ruisseau du Pinchart et de remonter jusqu'à sa source. La balade de Pinchart publiée il y a quelques années permettait, de découvrir les Vallées du Pinchart et du Petit-Ry.*

*Ce circuit vous permettra:*

- de longer le Pinchart jusqu'à sa source en empruntant notamment des sentiers (81 et 85) tombés dans l'oubli et qui viennent d'être rendus accessibles à tous;
- de découvrir le fléchage que nous envisageons de généraliser sur les différents circuits (uniquement sur le circuit court);
- d'apprécier la dizaine de panneaux, préparés par les membres du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) qui visent la mise en valeur du patrimoine naturel.

*Long d'environ 6 km, ce circuit propose également une variante plus longue. Comme pour les promenades publiées précédemment, dix numéros figurent sur la carte. Ils renvoient aux textes que vous trouverez ci-dessous.*

## 1. Le bois du Buston

Le bois du Buston est une propriété communale. Depuis 1999, la Ville tente, avec divers partenaires, de promouvoir les trois fonctions du bois: la fonction de pêche, la fonction écologique et la fonction sociale. Entrez dans ce bois et promenez-vous autour des différents étangs. Vous apercevrez peut-être un martin-pêcheur, un pic épeiche, une sitelle ou des petites grenouilles nées dans l'un des étangs.

## 2. Une réserve de grenouilles/crapauds et de «lathrées clandestines»

Chaque année, au printemps, le PCDN organise une opération de sauvetage des batraciens. Le travail consiste à aider les grenouilles et crapauds à passer du bois où ils ont mené leur vie terrestre et trouvé refuge en hiver (sortant la nuit, par temps humide), aux étangs où ils iront déposer leurs œufs.

Une autre particularité de ce bois privé est qu'il constitue l'un des rares sites du Brabant wallon abritant la lathrée clandestine. Il s'agit d'une plante rare et protégée. Malgré sa couleur d'un violet soutenu, vous risquez de ne pas la remarquer car elle fleurit en tout début de saison, est dépourvue de tige et vit en symbiose sur les pieds de frênes, d'aulnes...

## 3. Le Pinchart

Le ruisseau du Pinchart prend sa source dans une prairie au lieu-dit Montaury et se jette dans la Dyle à hauteur de la ferme (au pont). Dans ses eaux, on a recensé de l'épinoche (petit poisson de 5 à 8 cm de long) ce qui témoigne d'une qualité moyenne de l'eau. Longeant le Pinchart, on a connaissance d'activités de type «moulin» à l'emplacement de la ferme actuelle, depuis 1374. La ferme, qui date de 1752, a été réaménagée début du siècle.

## 4. La cressonnière

Le parcours du Pinchart est jalonné de quelques sites naturels intéressants, dont les anciennes cressonnières de Pinchart. Exploitées jusqu'il y a une vingtaine d'années, elles sont aujourd'hui gérées par la Ville et le PCDN. Le canard et la bécasse des bois y ont élu domicile. On y trouve une végétation particulière: carex, massettes, renouées aquatiques et, bien sûr, cresson. Les digues délimitant les bassins de production sont entretenues chaque année dans le but de maintenir un milieu humide tout en gardant une physionomie qui rappelle l'ancienne activité de production de cresson.

## 5. Les sentiers réouverts du Pinchart ou le «rè dë Pën'tchô» (en wallon)

La réouverture des sentiers 81 et 85 permet de longer le Pinchart sur sa partie sauvage. Le mot «Pinchart» pourrait provenir du néerlandais et signifier «terre scintillante».

## 6. La rue du Puits

La rue du Puits (qu'il est prévu d'améliorer) constitue une voirie essentielle en matière de déplacements doux: elle permet de relier facilement le centre d'Ottignies au Puits, à Lasne ou à Rixensart.



# du Pinchart

Vous jouissez d'une très belle vue sur les campagnes de Céroux au loin, et plus près, sur un vieux verger. Depuis plusieurs années, la Ville replante des vergers hautes tiges, essentiels pour les insectes, les oiseaux (la chouette, par exemple) et les mammifères.

## 7. La ferme des Hayettes

Cette ferme, déjà citée en 1482, n'a plus sa vocation initiale depuis plusieurs années. C'est là, dans les prairies en contrebas, que se trouvent les sources du Pinchart.

## 8. Les champs Padri Céroux

De cet endroit, vous bénéficiez d'une vue très ouverte sur la campagne d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les bords des chemins, gérés de manière extensive (fauchage tardif), se parent des belles couleurs du coquelicot ou du liseron.

## 9. Le ferme de Balbrière

On évoque déjà cette ferme au 13e siècle mais la construction actuelle date du 18e. Le toponyme «Balbrière» signifie «Belle Bruyère». Il rappelle la présence de ces plantes au fond du vallon.

## 10. Le Fond du Ry

Le chemin qui longe la Vallée du Pinchart est souvent humide. En effet, il est alimenté par de nombreuses petites sources qui apparaissent au pied de la colline.


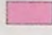
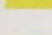
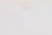


On retrouve une végétation de fond de vallée composée de saules, frênes, peupliers... auxquels est associée la lathrée clandestine.







**LEGENDE**

-  Espace vert
-  Bâtiment
-  Limite communale
-  Parcours promenade  
(Longueur : +/- 6,3 km > ou +/- 10,5 km < )
- PINCHART**
-  Chemin de fer
-  Cours d'eau, point d'eau

Février 2006



Copyright UCL - Service de Promotion et de Gestion  
Fond de plan réalisé par : A. Van Noorbeeck  
Composition et mises à jour réalisées par : Benoit Van Calbergh  
Tatiana Krilova



# Pour la paix, à voix haute

Depuis toujours, on a battu tambour pour envoyer les hommes à la guerre. Le 21 mars, la Ville et le Centre culturel ont



invité les enfants à battre tambour sur la Grand-Place de Louvain-la-Neuve pour réveiller les adultes et conduire le monde vers la Paix. Les élèves des écoles communales de Blocry, de Lauzelle et de Limelette, de l'école des Bruyères et du lycée Martin V ont répondu en masse: plus de 600 enfants ont chahuté, de 10 à 11h.

«Plus que jamais, l'action «Les Tambours pour la Paix» est d'actualité. Elle permet aux enfants de dire leur peur de la guerre et d'appeler à la protection des adultes», déclare l'échevin de l'Enseignement Jacques Benthuy. «Cette action, par son appel, doit contribuer à une réflexion sur la gestion de la violence dans les classes, dans les écoles, dans la rue et dans les familles.»

## Cérémonies patriotiques

Comme de coutume, les représentants des associations patriotiques et les autorités communales ont déposé des gerbes de fleurs au monument du roi Albert 1<sup>er</sup>, le 17 février (notre photo). Ils ont ensuite partagé le verre de l'amitié dans les locaux de l'administration communale au Cœur de Ville.

La commémoration de la Libération des Camps aura lieu le 7 mai. En voici le programme:

- 9 h 30: messe en mémoire des anciens combattants, à l'église d'Ottignies;
- 10 h 30: dépôts de fleurs aux monuments aux morts du Centre;
- 11 h : réception dans les locaux de l'administration communale, au Cœur de Ville.



La cérémonie à l'Escadron Brumagne (Limelette), elle, aura lieu le 28 mai:

- 9 h 45: célébration à l'église de Limelette;
- 11 h: dépôts de fleurs aux monuments aux morts de Limelette;
- 11 h 30: célébration au Mémorial de l'Armée Secrète;
- 12 h 15: verre de l'amitié à La Palestre.

## Drôles d'engins

Des Cyclopolitains venus de Lyon, testés pendant cinq jours dans le centre de Louvain-la-Neuve: une idée de José Pomès, dans le cadre de la fête du printemps organisée par son ASBL Les Débrouillards, le 25 mars dans la cité universitaire.

«C'est très agréable, surtout quand on ne pédale pas soi-même!» Liliane Toussaint, de Mousty, a apprécié le confort de ce vélo taxi doté d'une assistance électrique. «C'est cela qu'il nous faudrait pour relier Tiassalé à N'Duci, les deux entités de notre jumelle en Côte d'Ivoire», s'exclame celle qui est aussi la présidente du Comité de Jumelage avec Tiassalé...



## Campagne florale



**Pas encore inscrit(e) pour la prochaine campagne florale?**

**Claudine Snessens attend votre inscription avant le 30 avril au 010 / 42 05 83 ou par courriel: [snessensc@olln.be](mailto:snessensc@olln.be)**



# BRABIMO

Une équipe stable  
de 8 personnes  
expérimentées !

**Vente - Location :**

010 / 41 50 50 - info@brabimo.be

**Gestion - Syndic :**

010 / 41 35 35 - syndic@brabimo.be

rue du Moulin, 7

1340 Ottignies-LLN

www.brabimo.be



Nous vendons et louons nombreuses villas, maisons, appartements  
ainsi que terrains dans votre région depuis plus de 25 ans !

## sanidécorsprl Ph. Sterckx

- installations sanitaire-plomberie ● chauffage
- dépannages urgents ● entretien chaudières à gaz et chauffe-eau
- travaux d'égouts inspection caméra
- débouchage ● toiture ● carrelage et plafonnage



GSM: 0498.701.855

Tél.: 010.68.14.68

www.sanidecor.be

info@sanidecor.be

# Eric Massart

**Peinture - décoration  
Revêtements sols et murs  
intérieurs et extérieurs  
Travail réalisé par le  
patron.**



Boulevard Martin, 3 à 1340 Ottignies

Tél.: 010/41.51.38 ou 0477/45.27.07

## Audibilis

Centre auditif

NOUVEAU  
A OTTIGNIES

Appareils discrets et performants

Essais sans engagement

Réglage/nettoyage des appareils



Benoît Dierge, Audiologiste - Sur rdz-vs - Parking privé  
Avenue Provinciale, 28 - 1341 Cérourx-Mousty  
Tél.: 0473 89 25 81 - audibilis@belgacom.net



## Ets Hermand sprl



Avenue des Combattants 117 - 1340 Ottignies  
Tél.: 010/41 34 32 - Fax : 010/41 24 52 - info@hermand.vw.be



La nouvelle PASSAT Variant

**Nombreux  
véhicules de  
direction en  
stock**

Et toujours des  
séries spéciales  
«super équipées»

Venez nous voir !



La nouvelle JETTA



### HOBBY

Serie 1000, Serie 2000,  
Serie 3600 ...

► PLUS D'INFO

Ne partez plus en voyage surchargés...  
grâce à nos remorques «attachantes»

## Brenderûp

En promo jusque fin juin 2006, la 1205 S  
avec couvercle et roue jockey € 748 au lieu de € 956

010/43.53.03 ou www.brenderup.be



# Handicap et emploi, une utopie?

**L**e 16 mars, la Ville organisait une matinée «Handicap et emploi, une utopie?» sur les aides à l'embauche, à l'intégration et à la formation du travailleur handicapé. Plusieurs responsables de sociétés de la région y ont participé, convaincus que le handicap ne peut être un frein à l'emploi dans leur entreprise.

«Les employeurs qui intègrent une personne handicapée au sein de leur personnel peuvent bénéficier d'aides matérielles et primes conséquentes de la part de l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée)», explique

l'échevine de l'Emploi Jeanne-Marie Oleffe. «Malheureusement, ils ignorent tout ou presque de ces primes... d'où l'importance d'en faire la publicité.»

Après la présentation des diverses interventions financières de l'AWIPH, le chef du personnel de la Ville, Pierre Ponthière, a parlé de l'expérience vécue à Ottignies-Louvain-la-Neuve avec l'engagement d'un non-voyant et d'une personne en chaise. Le premier, Benoît Detienne, répond aux appels téléphoniques tous les matins. «La centrale téléphonique a été adaptée. Une lecture vocale et une plage tactile, avec l'écriture braille, lui permettent de travailler sur ordinateur.»

La seconde, Sabine Varga, s'est occupée du site internet de la Ville. Elle est régulièrement consultée pour donner son avis sur l'accessibilité des lieux publics.

Le patron de Troc International Wavre, Robert Courtois, a, lui, évoqué son expérience avec Sébastien, un jeune handicapé mental léger intégré dans son équipe. «Au départ, il était trop familier avec les clients, trop serviable aussi, et ne savait faire qu'une tâche à la fois. Quand il ne comprenait pas quelque chose, au lieu de demander des explications, il partait se cacher! Aujourd'hui, il sait se faire respecter et prend des initiatives.

*Nous avons accueilli un enfant et aujourd'hui, nous avons affaire à un homme. Même son visage a changé. C'est encourageant pour toutes les personnes qui l'entourent.»*

## Handycity et Handicontact

En février 2001, la Ville adhère à la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée proposée par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH). Cette charte l'engageait notamment à réaliser des actions citoyennes en faveur des personnes handicapées.

En octobre 2005, un rapport complet des réalisations de la Ville en faveur des personnes handicapées a été transmis à l'ASPH. A l'issue de l'examen de ce rapport, la Ville a été retenue: le label «Handycity» lui sera attribué lors du conseil communal du 25 avril prochain.

Signalons par ailleurs que depuis 2003, l'assistante sociale de la Ville Pascale Verraghenne a été désignée comme «handicontact», personne relais dans le domaine du handicap. Intermédiaire entre les handicapés, le pouvoir communal et les services communaux, elle est chargée de faire circuler les informations, d'orienter les personnes demandeuses vers les personnes/services ressources et d'être attentive aux problèmes de mobilité, d'accessibilité en général. On peut la joindre au 010/42 05 82.



**Benoît Detienne, non-voyant, a été engagé à la Ville pour répondre aux appels téléphoniques.**



**Les participants à la matinée "Handicap et emploi, une utopie ?"**



# Ristournes communales : eau - électricité

## 1. RISTOURNES FAMILLES NOMBREUSES

Aucune ristourne d'électricité n'est prévue

### *RISTOURNES SUR L'EAU*

Les chefs de famille nombreuse, dont le ménage comprend à la date de la demande, au moins trois enfants à charge, demeurant et domiciliés avec eux, ont droit, pour la facture d'eau afférant à l'immeuble où ils sont domiciliés à cette même date - il s'agit de l'eau affectée aux besoins du ménage - à la gratuité de :

- 12 m<sup>3</sup> avec 3 enfants,
- 16 m<sup>3</sup> avec 4 enfants,
- 20 m<sup>3</sup> avec 5 enfants,
- 24 m<sup>3</sup> avec 6 enfants,
- 28 m<sup>3</sup> avec 7 enfants et plus.

Ces m<sup>3</sup> d'eau gratuite seront déduits par l'IECBW lors de l'établissement de la facture, en fin d'année. Dans le cas d'un compteur de passage, la Ville procédera directement au remboursement.

Les ressources prises en considération pour l'octroi de cet avantage sont:

- pour 3 enfants à charge  
40.745,71 € nets imposables
- pour 4 enfants à charge  
44.725,55 €
- pour 5 enfants à charge  
48.705,39 €
- pour 6 enfants à charge  
52.685,23 €
- pour 7 enfants à charge et plus  
56.665,09 €

La demande sera accompagnée des pièces justificatives suivant le cas :

- 1) le dernier avertissement extrait de rôle relatif à l'imposition 2005 - revenus 2004, à défaut copie de la déclaration de cet exercice ;
- 2) attestation scolaire pour les enfants de plus de 18 ans ;
- 3) le cas échéant joindre une attestation prouvant le handicap d'un membre du ménage ;
- 4) une copie de la dernière facture d'eau de l'IECBW libellée au nom du demandeur ou du décompte des charges du syndic dans le cas d'un compteur de passage.

## 2. RISTOURNES REVENUS MODESTES

### *RISTOURNES SUR L'EAU ET L'ELECTRICITE*

Pour l'année 2006, il sera accordé à toute famille à revenus modestes, domiciliée dans la Ville à la date de la demande, une ristourne de 31 € sur la consommation d'eau et 31 € sur la consommation d'électricité.

Est considérée comme famille à revenus modestes celle dont le total des revenus de tous les membres repris dans la composition du ménage n'excède pas la somme de 13.246,34 €, augmentée de 2.452,85 € par personne à charge ou cohabitante. N'être propriétaire que d'une seule habitation dans laquelle ladite famille est domiciliée.

La demande sera accompagnée des pièces justificatives suivant le cas :

- 1) le dernier avertissement extrait de rôle relatif à l'imposition 2005, revenus 2004, ou une preuve des ressources actuelles si le chef de ménage n'est pas imposable ;
- 2) attestation scolaire pour les enfants de plus de 18 ans ;
- 3) le cas échéant joindre une attestation prouvant le handicap d'un membre du ménage ;
- 4) une copie de la dernière facture d'eau et d'électricité.

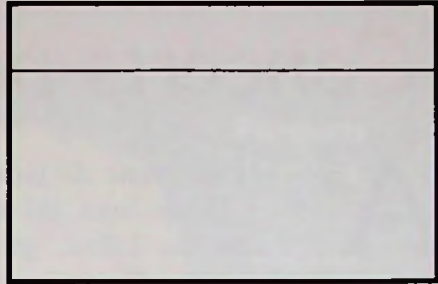
## REMARQUES IMPORTANTES

1. La demande doit être remise en mains propres à un agent du service Social ;
2. Pour obtenir la ristourne, le demandeur ne devra pas être redevable envers la Ville d'une taxe quelconque ;
3. Pour être valable, la déclaration certifiée sur l'honneur par le demandeur doit rentrer complète à l'administration communale pour le 31 mai 2006 au plus tard ;
4. Toute demande introduite après cette date ne pourra être prise en considération.



# Merci de laisser le formulaire entier

DEMANDE DE RISTOURNES SUR LA CONSOMMATION  
D'EAU-D'ELECTRICITE - REVENUS MODESTES -FAMILLES  
NOMBREUSES - ANNEE 2006



**A rapporter à l'administration communale, Espace Cœur de Ville, 2 - 1340 Ottignies pour ce 31 mai au plus tard. Après cette date plus aucune demande ne sera prise en considération**

Demander : Nom, prénom (en majuscules) .....  
Né(e) le ..... Numéro National .....  
Rue ..... N° ..... Bte .....  
Code postal ..... **N° compte bancaire.....**

### A compléter par les personnes à REVENUS MODESTES pour la ristourne EAU - ELECTRICITE

Habitant à l'adresse reprise ci-dessus depuis le..... je soussigné(e) déclare sur l'honneur qu'au moment de la présente demande, les revenus bruts cumulés de tous les membres repris dans la composition de ménage ne dépassent pas 13.246,34 € augmentés de 2.452,85 € par personne à charge ou cohabitante.

Date

Signature

- 1) JOINDRE UNE COPIE DE L'AVERTISSEMENT EXTRAIT ROLE - IMPOSITION 2005 - REV. 2004 OU UNE PREUVE DE VOS REVENUS ACTUELS
- 2) JOINDRE UNE ATTESTATION D'ETUDES POUR LES ENFANTS DE + DE 18 ANS
- 3) LE CAS ECHEANT JOINDRE UNE ATTESTATION PROUVANT LE HANDICAP D'UN MEMBRE DU MENAGE.
- 4) UNE COPIE DE VOTRE DERNIERE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ.
- 5) UNE COPIE DE VOTRE DERNIERE FACTURE D'EAU

### A compléter par les FAMILLES NOMBREUSES pour la ristourne EAU

Habitant à l'adresse reprise ci-dessus depuis le.....je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les enfants ci-dessous font partie de mon ménage, sont à ma charge et que mes revenus ne dépassent pas les montants déterminés (voir règlement ci-contre)

Nom	Prénom	Date de naissance
1.....	.....	.....
2.....	.....	.....
3.....	.....	.....
4.....	.....	.....
5.....	.....	.....
6 et plus.....	.....	.....

Date

Signature

- 1) JOINDRE UNE COPIE DE L'AVERTISSEMENT EXTRAIT DE ROLE - IMPOSITION 2005 - REV. 2004, A DEFAUT, COPIE DE LA DECLARATION DE CET EXERCICE.
- 2) JOINDRE UNE ATTESTATION D'ETUDES POUR LES ENFANTS + DE 18 ANS.
- 3) LE CAS ECHEANT JOINDRE UNE ATTESTATION PROUVANT LE HANDICAP D'UN MEMBRE DU MENAGE.
- 4) COPIE DERNIERE FACTURE DE L'IECBW OU DECOMPTE DES CHARGES DU SYNDIC.

Ce document et les annexes sont à remettre en mains propres à un agent du service Social, Espace Coeur de Ville, 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve pour le mercredi 31 mai 2006 au plus tard (permanences du lundi au vendredi de 9 à 11 heures + le mercredi de 14 à 16 heures et les samedis 13 et 20 mai de 9 à 11 heures).

Tout dossier incomplet sera refusé. Renseignements complémentaires : 010/42.05.80



## Concerts pour Pierre-Jean

**A**près ses examens de janvier dernier, Pierre-Jean, 20 ans, originaire de Lillois, grand sportif, étudiant en 2<sup>e</sup> année à la Faculté des sciences appliquées de l'UCL, part une semaine à la neige. Le dernier jour de ses vacances, son destin bascule: il fait une chute... la moelle épinière est fortement endommagée. Il est désormais totalement paralysé à partir des épaules et pour l'instant encore, en grande difficulté respiratoire.

Son courage, ses amis, les technologies médicales et informatiques... lui permettent d'espérer pouvoir mener une vie - même si blessée - active et ouverte (de pouvoir reprendre ses études, entre autres). Mais tout cela coûtera terriblement cher: assistance personnelle au quotidien, logement et véhicule adapté, soins médicaux constants, appareillages...

Pour cette raison, son entourage a créé la Fondation Pierre-Jean. Elle vous invite à un concert de l'amitié, ce vendredi 21 avril, à 20h15, en l'église Saint-François de Louvain-la-Neuve. Vous y entendrez la chorale universitaire de Louvain, les jeunes talents de Musica Mundi et la soprano Kochu Cattelain.

PAF: 20€/8€ (étudiants).

Renseignements: 010/84 56 73.

Un autre concert de soutien est programmé le 24 mai, à 20h, à la Ferme du Biéreau (place Polyvalente, à Louvain-la-Neuve). Au programme: world, blues et chansons de luttes et d'amours (Sophie Cavez, Pauline Claes feat, le GAM et Hughes Maréchal).

PAF: 12€/10€ (étudiants). En prévente: 10€/8€.

Réervations: 067/78 02 24.

<http://blog.pierre-jean.be>

## Collectes de sang

Voici les dates des prochaines collectes de sang:

- Ottignies, rue de Franquenies, 10 : les 6 mai et 3 juin, de 9 à 12h
- Céroux, salle Ginion (place de Céroux) : le 26 avril, de 17h30 à 20h
- Petit-Ry, école Saint Pie X : le 22 juin, de 17h30 à 20h
- Limelette, la Palestre : le 6 juin, de 17h30 à 20h.

**Si vous disposez d'un peu de temps et si l'envie de vivre de nouveaux contacts vous tente, la section locale de la Croix-Rouge recherche des bénévoles pour son service de prêt de matériel et son service de prêt de livres à la clinique Saint-Pierre.**

**Renseignement:  
010/41 88 66.**

## Dépistage du cancer du sein

On estime aujourd'hui qu'une femme sur onze sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie, que trois quarts de ces cas apparaissent après 50 ans et qu'une femme sur 25 décèdera des suites de cette maladie. Découvrir ces cancers pour les soigner le plus tôt possible: tel est le meilleur moyen de diminuer le nombre de décès.

L'Etat fédéral, les Communautés et les Provinces se sont unis pour

organiser un programme de dépistage systématique du cancer du sein auprès des femmes de 50 à 69 ans. Chaque femme inscrite à l'Assurance maladie-invalidité est invitée personnellement à faire un mammothest (radiographie des seins) tous les deux ans. Vous serez donc invitée à participer au programme durant le mois de votre anniversaire si vous n'avez pas encore fait de mammothest ou deux ans après la date de votre premier mammothest.

En 2006, les femmes concernées sont celles qui sont nées entre 1937 et 1956.

Vous hésitez à faire cet examen (gratuit)? Pourquoi ne pas en parler avec vos amies ou votre médecin traitant? Vous pouvez aussi obtenir des renseignements auprès du Centre de coordination provincial: 010/23 61 88.

## Sourd ou malentendant?

Al'initiative de l'Ottintois Roland Govaert, l'association socio-culturelle des sourds et malentendants du Brabant wallon a vu le jour le 13 mars. Pour sa première réunion, elle a rassemblé près de 80 personnes à Limal.

La présence de l'Ottintoise Christiane Broekman, traductrice gestuelle du JT de la RTBF, et de la mère d'une jeune fille sourde connaissant la langue des signes a permis aux autorités communales et provinciales de ne pas être exclues des débats!

Si vous êtes sourd ou malentendant ou que vous connaissez des personnes qui aimeraient rejoindre cette nouvelle association, Roland Govaert vous informera des prochaines manifestations de l'association: 010 / 41 00 08 (fax) ou [roland.govaert@infonie.be](mailto:roland.govaert@infonie.be)



Ets **Deguelde** R.A.C.

Entreprise familiale depuis 52 ans

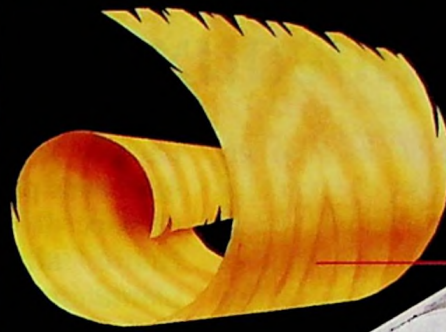


**NOUVELLE CITROËN C 4**

1, avenue Pierre Holoffe à Limelette (sur la route de Rixensart à Court-St-Etienne)

**Tél.: 010/41 32 82**

**POUR LE BOIS  
ET LA QUINCAILLERIE**



Parquets  
Lambris  
Portes  
Chassis  
Escaliers  
Bois de jardin

Outillage  
Quincaillerie  
Electricité  
Droguerie  
Serrurerie



**RENARD**

Av. des Métallurgistes, 5  
1490 Court-St-Etienne  
**Tél: 010/616 104**  
**Fax: 010/616 114**

# Citibank, le N°1 en crédits en Belgique vous propose Le Plan Gestion de Crédit

Le Plan Gestion de Crédit Citibank vous permet de regrouper l'ensemble de vos crédits en un seul prêt à tempérament.

**Résultat : vous pourriez payer moins chaque mois !**

*Pour une panne de voiture  
je consulte mon garagiste.*

*Pour un rhume  
je consulte mon médecin.*

*Pour un crédit je consulte  
Citibank Ottignies.*

**citibank®**

**Citibank Ottignies**

Avenue des Combattants 48a, 1340 Ottignies - Tél : 010/41.63.29 - Fax : 010/41.57.63  
SPRLU Anne Feuillen : Agent délégué & Intermédiaire de crédit - Anne FEUILLEN



# L'UCL plante de nouveaux arbres

L'UCL a entamé la mise en place d'un projet d'arboretum à Louvain-la-Neuve. Sous l'impulsion de son Unité des eaux et forêts et de son Service de gestion des espaces extérieurs, la plantation de nouveaux arbres au sein de la ville a été repensée.

Deux objectifs guident ce réaménagement des espaces verts. Le premier est d'amener, petit à petit, plus de diversité dans les espèces d'arbres existant dans et aux abords de la ville. Parallèlement au développement de la ville, l'UCL a planté des arbres à pousse rapide (bouleaux, noisetiers, peupliers). Le projet d'arboretum permettra non seulement de varier considérablement les espèces visibles à Louvain-la-Neuve, mais aussi de favoriser le développement harmonieux de beaux arbres. Ainsi, les résineux actuellement plantés sur 75 ares en bordure du Bois de

Lauzelle le sont à raison de trois spécimens par espèce, placés à une distance de 8 à 14 mètres l'un de l'autre, afin de permettre aux plantations de prendre l'aspect d'arbres de parc et aux branches basses de chaque plant de se développer. Au centre de la ville, les plans prévoient la plantation de feuillus, comme c'est déjà le cas sur la place Croix du Sud où les ormes morts ont été remplacés par des tilleuls. A moyen terme, chaque arbre sera pourvu d'une petite pancarte reprenant son nom et ses particularités.

Le second objectif est pédagogique: les étudiants en agronomie doivent pouvoir observer et analyser les essences d'arbres. La présence de nombreuses essences variées fera de la ville universitaire un laboratoire à ciel ouvert et à terme, un parc de collection accessible à tous.

## Les chevreuils de Lauzelle

Le garde forestier du bois de Lauzelle a l'art de passionner les foules! Ce fut encore le cas le 19 février, à l'occasion de la première balade du bourgmestre «A la découverte des

prémises du printemps» (NDLR: une 2<sup>e</sup> balade était organisée le 12 mars). Une vingtaine de lève-tôt s'y étaient donné rendez-vous pour découvrir les aménagements réalisés par Jean-Claude Mangeot et l'entendre vanter la richesse de la diversité (pas de racisme dans le bois de Lauzelle: les renards et les fouines y ont leur place aussi!).

Les marcheurs ont eu la chance d'apercevoir deux chevreuils. Le bois de Lauzelle en compterait près de cinquante...



## Une nuée de nichoirs

Si vous vous êtes promenés dans le centre de Louvain-la-Neuve entre le 20 mars et le 15 avril, vous aurez été surpris de voir pousser de curieux nichoirs dans les vitrines des magasins, au musée, à l'UGC et au Forum des Halles. Sur notre photo, Jeanne-Marie Loute, qui travaille au service Aide de l'UCL, et le sculpteur Jo Dilo - à l'origine de l'installation de l'exposition Birdinvest dans la cité universitaire - posent devant le HLM pour oiseaux de l'artiste Jos Peters. Cet arbre rose de 4m de haut sur 4m de large posé sur la place de l'Accueil, comprenant 880 trous, devait susciter la réflexion: serons-nous amenés à construire des cités urbaines pour les oiseaux, quand la nature aura disparu?



L'exposition n'est plus visible mais la Ville a offert des planches aux organisateurs afin que de nouveaux nichoirs soient construits, transformés par les visiteurs et disposés un peu partout dans la commune. «Les personnes qui ont reçu un nichoir nous tiendront chacune au courant de leur création. Ce serait merveilleux de pouvoir les exposer dans un an», annonce Jeanne-Marie Loute.

Renseignements: ASBL «Au fil de la Terre»: 010/65 57 59.



# En kayak sur la Dyle

Ils sont une soixantaine d'audacieux à avoir testé la descente de la Dyle en kayak organisée le 25 mars, dans le cadre de la Semaine de l'Eau. Au départ de l'ancienne mégisserie de Mousty (où ils étaient «coachés» par les scouts de la 65<sup>e</sup> Six Vallées), ils ont parcouru 2,5 km au fil de l'eau, jusqu'à la Palestre, à Limelette: 1 heure de balade en moyenne.

«C'est l'occasion de découvrir des paysages qu'on ne voit jamais», déclarait Joël Lapière, du Petit-Ry, le premier à se lancer dans l'aventure avec Thierry Malbert, du Fond de Bondry. «Je n'ai pas fait de kayak depuis plus de 25 ans, ça promet!»

Bilan de la journée: 10 kayaks retournés, un transport en ambulance (ce pauvre Joël Lapière ne s'était pas trompé: 25 ans sans faire de kayak, c'est beaucoup trop! Il s'est retourné le pouce mais aux dernières nouvelles, tout va bien)...



Au départ, Joël Lapière semble plutôt décontracté! Hélas, il y a du courant et quelques obstacles...

et beaucoup d'éclats de rire, malgré tout!

«Malheureusement, cette Dyle, c'est un vrai cloaque!», constate William Schuer, responsable de la 65<sup>e</sup> Six Vallées. «Ca sent mauvais, beurk, c'est dégueulasse! Toutes ces tuyauteries qui aboutissent dans la rivière, comment est-ce possible?!» Et l'éco-conseillère Dorothée Hébrant d'ajouter: «Entre l'embarcadère et le pont du 11<sup>e</sup> Zouave, j'ai ramassé huit sacs de 60 litres de crasses: pneus, bouteilles, canettes, petits sacs avec excréments de chiens... Il y a même des habitants qui jettent leurs déchets de jardin dans la rivière! Si seulement ceux-là avaient participé à notre animation...»



Admirez la coordination des mouvements d'Emmanuel Jacquet et de sa maman Annick.

## Elagage du vieux saule

Tous les Limelettois connaissent le beau saule qui ornait l'entrée du bois du Buston.

«Malheureusement, cet arbre avait atteint la limite d'âge et perdait peu à peu ses branches maîtresses», explique l'éco-conseillère de la Ville, Dorothée Hébrant. «Deux options étaient envisageables: soit procéder à un abattage, soit procéder à un élagage important».

Le Collège a retenu la seconde solution, en accord avec les membres du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et de l'ASBL Buston et Alentours: le tronc du saule a été conservé.

Pourquoi garder un tronc? Pour de multiples raisons écologiques et pédagogiques: en effet, ce tronc sert déjà de refuge à de nombreux champignons, insectes et oiseaux. Il aurait été dommage de priver le bois d'un tel fleuron.

«Le vieux saule va se transformer, petit à petit, en un bloc de bois... fourmillant de vie», se réjouit l'éco-conseillère.

De nouvelles plantations sont prévues, notamment dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piéton dans le bois.

## Broyage des tailles des haies

Comme chaque année, la Ville se propose de broyer vos tailles de haies. Ce service vous est offert pour vous éviter de vous rendre jusqu'au parc à conteneurs avec des déchets volumineux.

Les branches, dont le diamètre sera compris entre 3 et 20 cm, seront disposées en tas ficelés (pas de feuilles, pas de tiges de rosiers ou de taille de petite haie). Le volume est limité à dix brouettes.

## Calendrier de ramassage

- Semaine du 2 mai: Céroux-Mousty
- Semaine du 8 mai: Ottignies et Limelette
- Semaine du 15 mai: Louvain-la-Neuve

Clôture des inscriptions le 30 avril: 010 / 42 05 72, 010 / 42 05 66 ou 010 / 42 05 60.





- **Assurances**
- **Prêts**
- **Placements**

Grand Place, 25  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél : 010/45.15.40  
Fax : 010/45.47.07  
walter.leonard@dwlap.be

Lu au ve 9h-13h  
et 14h-18h  
Sa 10h-12h30



## AQUA-SERVICE

s.p.r.l.



**Traitement de l'eau**  
**Piscine**  
**Construction-rénovation**  
**Produits d'entretien**  
**Adoucisseurs d'eau**  
**Sel pour adoucisseurs d'eau**

Rue de la Croix Thomas, 40 Tél.: (010) 61 44 42  
1341 Céroux (Ottignies) Fax : (010) 61 35 70



Votre opticien

*H. Metzmaeker*

**A l'achat d'une  
monture et de  
deux verres,  
garantie totale  
d'un AN  
contre la casse.**

Galerie du Douaire - 1340 Ottignies - Tél./fax: 010/41 39 96  
Ouvert du lundi au samedi de 9 à 18h30



# 5 Découvrez les agences du Groupe FIKS

JODOIGNE • OTTIGNIES • EGHEZEE • GEMBOUX • NAMUR



*Vous vendez ou mettez en location un bien immobilier ?*

### Vous souhaitez :

- ✓ le meilleur prix
- ✓ une vente rapide
- ✓ une transaction sans soucis

### Nous vous offrons :

- ✓ 5 agences et 32 commerciaux pour une vente plus rapide
- ✓ des milliers de demandes grâce à notre marketing
- ✓ une expérience et une réputation à toute épreuve

Nous vous accueillons  
du lundi au samedi inclus  
de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures :

**avenue du Douaire, 56  
à Ottignies**

tél. : 010 / 43 58 00

mail : ottignies@fiks.be

fax : 010 / 43 58 09

Bref, ...

*une vente...  
**efficace !***

Tous nos biens avec photos et plans  
sont présents sur notre site.

**www.fiks.be**





# Agenda des spectacles

## Centre culturel

Spectacle du soir (19h30)

-4/5: «Sœur sourire»

La description du spectacle se trouve dans le magazine du Centre culturel «La Boussole» et sur le site du Centre culturel [www.cc-ottignies-lln.org](http://www.cc-ottignies-lln.org)

La présentation de la saison 2006-2007 aura lieu le 17 mai, à 19h, en présence de nombreux comédiens. Entrée gratuite.

Renseignements: 010 / 41 44 35.

## Atelier Théâtre Jean Vilar

- du 27 au 29/4 : «Si c'est chanté, c'est pas perdu». A l'Aula Magna.

Renseignements: 0800/25 325 (numéro gratuit).

## Aula Magna

- 25/4: Orchestre symphonique des étudiants  
- 10/06: Michel Leeb

Renseignements: 010 / 49 78 00 (du mardi au samedi, de 13 à 17h).

## «60 ans, c'est long...»

«C'est presque la vie d'un homme!» Le Cercle royal dramatique «Art et Plaisir» - dont l'ambition est de sauvegarder le patrimoine «langue wallonne» (lire le BCO n°131 du 22 octobre 2004) - a 60 ans. Son président Emile Tasson en a rappelé l'histoire à l'occasion d'une séance académique, le 10 mars à Cérroux: le premier spectacle le 24 mars 1946 (devant plus de 300 spectateurs, un succès!), les multiples lieux de répétition, les camarades trop tôt disparus...



«Je n'ai qu'un seul vœu à formuler: que longtemps encore, vous puissiez fêter des anniversaires comme celui-ci. Je ne veux surtout pas que le Cercle meurt avec moi», a déclaré, ému, le président.

Le secrétaire Jean Sablon, lui, a

détaillé les nombreux prix remportés par le Cercle.

C'est la comédie «Trwès c'est trop» de Christian Derycke adaptée par Emile Tasson que le Cercle a joué, les 17 et 19 mars, pour marquer son bel anniversaire.

Composée en majorité par des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la troupe répète à la salle Jules Ginion de Cérroux les lundis et mercredis, à partir de 19h30.

Renseignements: 010/61 29 18.

## Deux livres

Le 9<sup>e</sup> roman du Néolouvaniste Denis Leduc est sorti à l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles, en février dernier. Cette fois, Louvain-la-Neuve n'en est pas le décor. «La fiole» emmène les lecteurs de certains quartiers de Bruxelles à Paris, Bourges, Montpellier et Barcelone. Un voyage dans le mystère, le fantastique et l'érotisme, puisque la fiole contient un parfum qui provoque, auprès de certaines femmes, des réactions décuplant toutes les ressources de leurs désirs...

Artésis Editions, 19€.

Un autre Néolouvaniste, Paul Daelewyn, nous a fait savoir la publication par un éditeur niçois de son livre-guide «La Côte d'Azur de Georges Simenon»: un parcours d'Hyères à Nice où l'on perçoit les couleurs, la lumière, les senteurs, les saveurs, la physionomie, l'atmosphère de la Côte d'Azur et dans lequel se noue une interaction entre Simenon, ses personnages et le lecteur. Paul Daelewyn mêle à la description des lieux visités, des souvenirs personnels de Simenon et de nombreux extraits de ses œuvres...

Serre Editions, 18€.

Ces deux livres sont disponibles notamment à la librairie Agora de Louvain-la-Neuve et la librairie Janus d'Ottignies.





## Festival de littérature au Biéreau

Après Eghezée et Chaumont-Gistoux, l'«Ecrin de l'Ecrit» - festival de littérature qui se déroule tous les deux ans - se tiendra pour la première fois à Louvain-la-Neuve, à la Ferme du Biéreau, les 12, 13 et 14 mai prochains. Sur le thème «Maghreb au cœur», il accueillera des écrivains et des artistes d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Ainsi, la soirée du 13 mai sera dédiée aux Voix de Femmes maghrébines (grand spectacle rassemblant chanteuses et textes poétiques, dans la lignée de la tradition orale du Maghreb).

Loin des grands standards commerciaux, le festival fera la part belle à la littérature de langue française et notamment à certains genres considérés parfois comme mineurs: le conte - on annonce la présence de Julie Renson le 14 mai

(lire ci-dessous), de Diane-Sophie Geerts (venue conter dernièrement à la Maison de l'Enfance) - ou encore la littérature «fantasy».

Durant les trois jours, les écrivains (à l'heure où nous bouclons cette édition, la programmation est encore en cours mais on peut déjà citer Clémence Boulouque, Michel Quint, Rose Berryl, Mohamed Hmoudane, Malika Madi, Patrick Delperdange...) et le public se promèneront et se croiseront en toute décontraction sur le site de la Ferme du Biéreau, entre la grange, le fenil, les studios, les écuries et le parc. Animations, spectacles, musique, rencontres, dédicaces, débats et lectures non-stop... une façon de rendre la littérature abordable et de la mettre à la portée de chaque lecteur.

Le programme sera ouvert aux enfants (Chuchoteurs d'oreilles, souper conté), aux jeunes (table ronde et jeux de rôle autour de la fantasy), au public scolaire (rencontres avec des classes du secondaire) et aux étudiants (spectacle de Pietro Pizzutti avec les étudiants UCL de la mineure en Culture...).

Bienvenue à tous ceux qui apprécient tous les genres ou un seul, à ceux qui ne s'y connaissent pas et souhaitent découvrir la littérature en toute simplicité loin d'un cadre austère, aux amoureux d'exotisme, aux bédéphiles, à ceux qui aiment écouter en fermant les yeux...

Programme complet au 010/41 83 11 ou [www.ecrindelecrit.be](http://www.ecrindelecrit.be)

### Murmure végétal au marché

*«La chélidoine, l'herbe aux verrues. Il faudra pourtant vous y faire, elle est pour vous! Vous avez un jardin?»*

Installée sur la Grand-Place de Louvain-la-Neuve, à côté de la poissonnerie de Nieuport, la petite échoppe fleurie de la conteuse Julie



Renson ne passe pas inaperçue. Les rideaux s'écartent, la marchande apparaît et tend une bille au premier client qui se présente. Celui-ci s'appelle Damien Michotte. Etudiant en 2<sup>e</sup> année d'agronomie à l'UCL, il a été attiré par ce nouveau commerce apparu sur la Grand-Place, ce 21 mars. Il saisit la bille, la fait tourner sur la roue de la fortune... qui indique «la chélidoine».

Julie l'invite à rentrer dans sa baraque avec ses copains Corentin et Thibaud. «Une tasse de thé?» L'histoire commence... «La chélidoine, c'est une conquérante. Si tu n'y prends pas garde, elle pourrait même entrer dans ta maison.» Les étudiants sont sous le charme. «Jaune son suc et jaune ses pétales. C'est ce



*suc que l'on met sur les verrues pour les voir disparaître...». La conteuse mêle habilement vérités botaniques et légendes magiques. «Elle va maintenant s'installer dans votre jardin et ne plus jamais vous quitter. Je vous l'emballer?»* Quoi, c'est déjà fini?

Ceux qui en voulaient encore ont retrouvé la filleule du Pôle d'Or 2004 sur le marché d'Ottignies, le 24 mars, et le lendemain à Louvain-la-Neuve. A l'heure où vous lisez ces lignes, la petite échoppe s'est posée en Bretagne. Mais il sera possible de la revoir, et sa marchande, le 14 mai, à la Ferme du Biéreau de Louvain-la-Neuve, dans le cadre du festival «L'Ecrin de l'Ecrit» (lire ci-dessus).

Renseignements: 010/42 13 02.





## La Castafiore en wallon de chez nous

Les éditions dialectales et locales des albums de Tintin connaissent un engouement certain, depuis plusieurs années: en picard, en breton, en provençal... «C'était quand même incroyable que la commune dans laquelle Hergé a résidé de 1953 à 1977, dont les paysages l'ont inspiré pour de nombreux albums et qui accueillera son musée, ne dispose pas de sa traduction, elle aussi!»

L'Ottintois Dominique Maricq, archiviste et documentaliste à la Fondation Hergé, est ravi: «Les Bijoux de la Castafiore» vient enfin d'être traduit en wallon d'Ottignies. A l'initiative de la Ville, les tintinophiles et autres amateurs de BD, collectionneurs... pourront acquérir les premiers exemplaires du «Lès Pindants dèl Castafiore», numérotés, au cours d'une soirée dédiée au papa du célèbre reporter. Elle aura lieu le 19 mai, dès 19h, à la salle Jules Ginion de Cérroux.

«A quelques centaines de mètres de la maison où Hergé a vécu, de la Tour de Moriensart qu'il a dessinée, de la rue qui porte son nom», se réjouit Dominique Maricq, grand admirateur du dessinateur.

Le nouvel album y sera présenté, par la traductrice Christine Tombeur et l'équipe qui l'a encadrée. Diverses animations sont prévues. Bien sûr, il sera possible d'acheter l'album, au



© Hergé / Moulinsart 2006.

prix de 11,50 € (un album par personne) et de le faire dédicacer par la traductrice.

«Les 500 premiers exemplaires seront numérotés et comporteront un cachet spécial «Edition dèl Botroul». Les autres exemplaires - il y en a 3000 au total - seront en vente dans les librairies d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (et uniquement dans celles-ci) à partir du 22 mai, date anniversaire de la naissance d'Hergé. C'est une sorte de «prélude» au centenaire de la naissance d'Hergé, qu'on fêtera en 2007.»

### Deux ans de travail

C'est Christine Tombeur, de Baisy-Thy, recommandée par l'Ottintois André Hancre, qui a assuré la traduction. Elle a pu compter sur l'aide de l'Ottintois Valmy Féaux, qui possède une bonne connaissance du wallon oral, et du Limelettois Jean-Marie Pierret, spécialiste en dialectologie. Le travail a duré plus de deux ans.

«Ces trois avis ont permis d'arriver à un compromis idéal. Ce n'est peut-être pas à 100% le wallon d'Ottignies centre, mais notre souhait n'était pas de faire plaisir à seulement 3 ou 4 puristes. L'album devait être compris par un maximum de lecteurs.»

Que ceux qui ne comprennent pas le wallon se rassurent: l'album compte un lexique de plusieurs pages ainsi que diverses allusions à la vie locale. On y explique, par exemple, pourquoi la télévision, omniprésente dans Les Bijoux de la Castafiore, s'appelle TV Com... et pourquoi l'harmonie de Moulinsart est devenue l'harmonie des Vis Tchapias.

### Nos paysages vallonnés

«Les Bijoux de la Castafiore», qui a été traduit en wallon de Nivelles (pas le même que le nôtre!) il y a un an sous le



L'Ottintois Dominique Maricq.

titre «Lès Berlokes dèl Castafiore», était l'album idéal à traduire parce que ses illustrations évoquent les paysages typiques de la Wallonie.

«Ces paysages très vallonnés, ces petits bois, ces clochers qui émergent au sommet d'une côte... tout, dans l'album, rappelle notre région: les arbres, la faune, la flore, l'architecture...», explique Dominique Maricq. «Les gitans que le capitaine Haddock accueille dans le parc du château de Moulinsart et qu'on accuse d'avoir volé les bijoux sont ceux qu'Hergé a rencontrés lors d'une balade au bois du Corbeau, à Limelette. Le marbrier Boullu qui doit venir réparer une marche du château, mais n'arrive jamais, est ce couvreur qu'Hergé attendait désespérément pour réparer son propre toit!»

Le documentaliste connaît une foule d'anecdotes sur la vie d'Hergé à Ottignies-Louvain-la-Neuve, qui font le bonheur des Asiatiques qu'il véhicule régulièrement à Cérroux (ce qui lui vaut, pour la petite histoire, d'être cité dans un Guide du Routard japonais!). Il en racontera quelques-unes à l'occasion de la soirée du 19 mai. Bienvenue à tous, l'accès est gratuit.





## Des chèques livres à trois associations

L'opération «Je lis dans ma commune», organisée à l'initiative de la Région wallonne pour favoriser la lecture pour tous, se déroulera du 22 au 30 avril. Le ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique Philippe Courard a remis les chèques livres aux représentants des communes du Brabant wallon qui y participeront, le 20 mars à la Ferme du Douaire.

Les projets de trois associations d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ont été retenus:

### «L'invitation au voyage»

La Chaloupe a fait le pari de rendre le goût au monde de l'écrit à des jeunes qui s'en sont désolidarisés, par le biais d'ateliers de lecture et d'écriture. Les ados y utilisent l'écriture comme outil pour se découvrir et découvrir le monde, pour se construire et reconstruire le monde. Les ateliers rassemblent chaque semaine dix à quinze garçons et filles âgés de 12 à 18 ans, venus d'horizons différents. Plusieurs jeunes sont allés au Niger à Pâques. Tous les midis, durant une heure, ils ont écrit ce qu'ils vivaient, ressentaient... en tenant compte de l'apprentissage effectué depuis le



**Le ministre Courard félicite Luc Descamps, de La Chaloupe, pour le projet d'atelier d'écriture, déjà primé l'année dernière.**

début de l'année. Leur carnet de voyage sera «retravaillé» et accompagné de photos avant d'être remis à leur parrain de voyage (adulte référent) et lu devant leur parrain collectif (classe, mouvement de jeunesse...)

Renseignements: 010/41 70 53

### «Racontage»

L'ASBL Atoutage a pour objet la rencontre des générations avec, en point de mire, le changement de regard d'une génération sur l'autre et l'amélioration de la convivialité (le

«vivre-ensemble») dans la société. Depuis 2000, l'ASBL organise des formations de «raconteurs-citoyens». En 2004, 2005 et cette année encore, les raconteurs se sont adressés aux enfants qui fréquentent la Maison de l'Enfance, les crèches, les consultations ONE... pour qu'ils se familiarisent à l'objet livre et au plaisir de la lecture. Les raconteurs assurent des animations régulières à la Châtaigneraie, au Bauloy (école de devoirs «La Péricole») et à la Maison maternelle.

Renseignements: 010/45 20 61

### «Croque-moi un livre»

Depuis le 6 avril une exposition «Fa Si La Lire» (une sélection de 276 livres jeunesse sur la musique) est présentée à la bibliothèque publique de Louvain-la-Neuve. Un concours d'illustration «Croque-moi un livre» est organisé autour de celle-ci. Des chèques livres récompenseront les participants talentueux, dont les œuvres seront exposées au début mai. Par ailleurs, tous les enfants de 3 à 8 ans sont invités à venir écouter des histoires de musique, le 29 avril, de 10h45 à 12h. Chaque famille recevra un chèque livre.

Renseignements: 010/47 28 59

## Concert Mozart

La chorale royale Saint-Remy vous invite à son «Concert Mozart», le 5 mai, à 20h15, en l'église Saint-Remy d'Ottignies. Au programme: Messe du Couronnement, Te Deum, Sonate K.521 pour piano à quatre mains. PAF: 12€/10€ (prévente auprès des choristes).

Renseignements: 010/41 48 08 ou 010/41 30 01.



## Prix Renaissance de la nouvelle

L'échevinat de la Culture remettra, pour la 15<sup>e</sup> année consécutive, le «Prix Renaissance de la nouvelle» de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve à un lauréat désigné par un jury franco-belge. La proclamation aura lieu le samedi 27 mai, à 17 h, à la Ferme du Douaire... en présence du lauréat et de nombreux auteurs belges et français. Bienvenue à tous les amateurs de littérature.

Renseignements: 010/41 83 11.



# LOUNGEATUDE

drink°

eat°

meet°

A deux pas du centre de Louvain-La-Neuve, dans un univers de quiétude et tapi dans un écrin de verdure.

Dans un cadre contemporain et chaleureux. Pour déjeuner ou pour dîner. Pour se rencontrer, converser et même rire.

Un espace où passer un moment unique.

Notre Espace Lounge° vous invite à partager un apéritif ou une petite restauration salée sucrée dans une ambiance feutrée et conviviale dès 11 heures.

Notre Espace Restaurant° vous propose une carte créative et variée dans un lieu privilégié où détente et raffinement de la table se marient au décor de couleurs chaudes et vives.

Notre Espace Multifonction° qui peut accueillir jusqu'à 300 personnes vous permet au gré de votre imagination les rencontres culturelles, les séminaires, ou les fêtes.

Notre terrasse de plein air vous permet, grâce à son excellente orientation, de profiter pleinement des jours ensoleillés.

Le parking de La Ferme du Biéreau vous garantit un accès et stationnement facile et gratuit.

Nous avons pris le temps d'imaginer. Prenez le temps de découvrir...

L'Espace Loungeatude

Av. du Jardin Botanique (derrière la Ferme du Biéreau)  
1348 Louvain-la-Neuve  
T 010/45 64 62  
F 010/81 23 62  
[www.loungeatude.be](http://www.loungeatude.be)

réservez souhaitée par téléphone au 010/45 64 62  
ou par internet sur [www.loungeatude.be](http://www.loungeatude.be)





# Hall toilé pour le tennis

Les directeur et directeur adjoint du Complexe sportif de Bocry, Yves Leroy et Jean-Louis Carlier, n'étaient pas peu fiers, le 6 février, de présenter leur nouveau hall toilé aux autorités communales et de l'UCL. Les amateurs de tennis qui apprécient le confort du revêtement de la triplette T3 pourront désormais jouer en étant protégés de la pluie et du soleil. En été, les parois latérales du hall pourront être enlevées. Coût de l'investissement: 330.000€.



Le nouveau hall toilé pourra aussi accueillir les joueurs de badminton et quelques activités du sport universitaire.

## JO, randonnée et aikido

Les invités ont également inauguré les nouvelles réalisations du musée du Sport et de la BD, dans les couloirs du Complexe: un espace consacré à l'univers de Jacques Martin (19 planches d'Alix aux Jeux Olympiques et 5 planches supplémentaires illustrant diverses activités sportives), trois agrandissements de planches de la série India Dreams de Jean-François et Maryse Charles, sur le thème de la randonnée, ainsi qu'une fresque réalisée à partir d'un dessin original de La Smala de l'Ottintois Marco Paulo, représentant l'aikido (notre photo).



«Nous conservons une triplette à l'air libre, la surface T4, rapide et idéale pour les joueurs confirmés: Justine Henin et les frères Rochus viennent y préparer l'US Open!», explique Yves Leroy. «Une surface similaire à la T4, la triplette T5, est recouverte d'une bulle, assez bruyante et malheureusement fragile en cas de tempête. Une bulle recouvre également la triplette T2, dont le revêtement est identique à celui de la T3. Cette diversité de surfaces permet de répondre au mieux aux besoins de tous les joueurs, confirmés ou débutants.»

## Au Complexe Demeester

Pour son 10<sup>e</sup> anniversaire, le Complexe sportif Jean Demeester, situé à la rue de l'Invasion, s'est vu doté de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite: une rampe donne accès aux salles du bas et au WC pour handicapés, l'autre rampe permet d'accéder à la salle de l'étage et à la cafétéria. Coût de cet aménagement: 25.393€.

«Un beau cadeau d'anniversaire», se réjouit le président du Complexe, Jean-Marie Haulotte.

Signalons par ailleurs que c'est au Complexe Demeester qu'aura lieu la cérémonie d'hommage pour les 50 années d'existence du Royal Vélo Club Ottignies, le 8 mai en soirée.

## Le chèque sport disponible à la Ville

Le sport est bon pour la santé, tout le monde le sait, mais il peut parfois peser lourd dans le portefeuille des parents. Les enfants aimeraient s'inscrire dans un club sportif mais la dépense est trop élevée pour certaines familles aux revenus faibles.

Afin de résoudre ce dilemme, l'échevine des Sports Annie Galban, en partenariat avec le ministre des Sports de la Communauté française, met en place le «chèque sport». Celui-ci couvrirait partiellement l'inscription dans un club sportif ou à un stage sportif pendant les vacances et pourrait servir également à l'achat de l'équipement par l'intermédiaire du club.

Qui peut les demander?

- Les familles dont les revenus bruts cumulés de tous les membres repris dans la composition de ménage ne dépassent pas 13.246 € augmentés de 2.452 € par personne à charge ou cohabitante.
- Pour les familles nombreuses:
  - Pour 3 enfants à charge: 40.745 € nets imposables
  - Pour 4 enfants à charge: 44.725 € nets imposables
  - Pour 5 enfants à charge: 48.705 € nets imposables
  - Pour 6 enfants à charge: 52.685 € nets imposables
  - Pour 7 enfants à charge et plus: 56.665 € nets imposables

Les chèques sport seront également octroyés aux ménages bénéficiant d'une allocation d'étude de la Communauté française.

Renseignements: 010 / 42 08 91 (Martine Devillé), le mardi de 8h30 à 12h. Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site internet de la Ville: [www.olln.be](http://www.olln.be). Ils sont aussi disponibles à l'accueil de l'administration communale au Cœur de Ville d'Ottignies et à l'antenne administrative de Louvain-la-Neuve.



# L'écho des cités

**E**n 2005, une enquête participative menée dans les quartiers de logements sociaux a permis de récolter le point de vue des habitants sur leur quartier, la ville et les difficultés rencontrées. Cette enquête permet aux services et aux associations de mieux cibler leur intervention et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, en collaboration avec les habitants. De nouvelles actions ont donc été élaborées:

**Une coordination de quartier** réunit les habitants, les associations et les travailleurs sociaux tous les deux mois, pour élaborer des réponses aux problèmes, coordonner les activités, gérer les locaux de quartier, organiser des fêtes de quartier, les mardis de 18 à 20h. Prochaines dates: Tiernat 25 avril, Lauzelle 2 mai, Mousty 9 mai, Chapelle aux Sabots 16 mai, Biéreau 23 mai, Bauloy 30 mai, Buston 6 juin, Tiernat 13 juin, Lauzelle 20 juin, Mousty 27 juin.

## **Une aide aux jeunes aux côtés de l'école des devoirs**

Pour sensibiliser les jeunes qui en ont besoin à participer à l'école des devoirs. Pour écouter les jeunes et les parents, faire le lien avec l'école et la famille, orienter, aider, informer... Les horaires ont été publiés dans La Boussole du Centre culturel.

## **Des activités culturelles réalisées avec les jeunes dans les quartiers**

Biéreau: mercredi 13h30- 15h30  
Buston: mercredi 16-19h

Chapelle aux Sabots:  
jeudi 17- 19h30  
Bauloy: jeudi 19h30 - 22h  
Mousty: 16-18h30  
Lauzelle: 19h30 - 22h

## **Une école de mini-foot pour les 10 - 16 ans.**

**Des spectacles à un prix abordable** à découvrir à Ottignies-Louvain-la-Neuve et ailleurs.

**Des offres d'emploi et de formation** affichées toute les semaines dans les locaux de quartier.

Toutes ces pistes sont élaborées par Génération Espoir, Quartier du Bauloy/ Quartier de Vie, le CPAS, la Régie des Quartiers, la Chaloupe AMO, le Centre culturel, la Maison de l'Emploi, le Collectif des Femmes, la Péricole, Buston et Alentours, la Réserve de la Salonga, le Centre nerveux, le Collectif des Jeunes, le Placet, le Terrain d'Aventures, l'ONE, le Barça, la Coordination des écoles des devoirs et la Cellule de développement communautaire de la Ville, en collaboration avec les habitants des quartiers de logements sociaux. Avec le soutien de la Région wallonne, de la Communauté française et de l'Etat fédéral.

Pour connaître l'endroit exact où se déroulent les activités: 010/ 42 08 48 (Cellule de développement communautaire) ou consulter L'Echo des cités distribué dans les boîtes aux lettres des quartiers de logements sociaux.

## **Réparez votre vélo**

La section locale du GRACQ, groupe des cyclistes quotidiens, vous propose d'apprendre à réparer vous-même votre vélo. Un atelier pédagogique sera accessible gratuitement les samedis 6 mai et 3 juin, de 11 à 14h,

au marché de Louvain-la-Neuve. Vous devez simplement vous y rendre, avec votre vélo.

Renseignements:  
[www.gracq.org/ottignies-lln](http://www.gracq.org/ottignies-lln)

## **Mini stages d'été**

La Maison de l'Enfance (10, rue de la Sapinière, à Ottignies) vous propose ses mini stages d'été:



MAISON DE  
L'ENFANCE  
DE LA FAMILLE  
ET DE LA SANTÉ

- du 3 au 8 juillet, de 9 à 11h30: matinées de psychomotricité relationnelle pour parents, grands-parents... et enfants de 2 à 4 ans. Prix: 42€ pour un adulte et un enfant (+18 €/enfant supplémentaire). Renseignements et inscriptions: 0473 / 64 08 23 ou [maisondelenfance@olln.be](mailto:maisondelenfance@olln.be)
- les 6, 7 et 8 juillet, de 15 à 17h: «Entrez dans la danse», pour le plaisir de chanter et danser en famille (parents + enfants de 4 à 7 ans). Renseignements et inscriptions : 02 / 653 36 11 ou [jmbw@jeunessesmusicales.be](mailto:jmbw@jeunessesmusicales.be)
- du 28 au 31 août, de 9h15 à 11h30: matinées de psychomotricité pour parents, grands-parents... et enfants de 1 an ½ à 2 ans ½. Prix: 28€ pour un adulte et un enfant (+12 €/enfant supplémentaire). Renseignements et inscriptions: 0473/64 08 23 ou [maisondelenfance@olln.be](mailto:maisondelenfance@olln.be)

## **La Baraque recherche...**

La crèche La Baraque fêtera ses 30 ans le 24 juin prochain. Afin que la fête soit une véritable réussite, les responsables aimeraient pouvoir réunir tout le monde et pour ce faire, recherchent les adresses de tous les enfants passés par La Baraque depuis 1976.

C'est votre cas? Faites-vous connaître au 010/45 19 14.



# Accueil des amis de Jassans

**L**e Comité de jumelage vous informe de la venue des Français de Jassans, du 25 au 29 mai. L'enfance et l'Europe seront les thèmes de la visite. Il est prévu que 24 enfants de onze ans, élèves dans les écoles primaires «Champ Bouvier» et «de la Mairie» de Jassans accompagnent le groupe. La Ville est à la recherche de familles - pour bien faire, qui comptent un enfant du même âge - qui accepteraient de les accueillir (certains sont accompagnés d'un adulte). Renseignements: 010/43 78 24 (heures de bureau).

Le Comité de jumelage a concocté un programme varié: visites de la Ferme du Biéreau, de maisons accueillant des enfants en difficultés et d'écoles d'immersion en langue, du complexe sportif de Blocry (avec, le samedi à 10h, une rencontre de basket-ball

entre les filles de Jassans et d'Ottignies), de la Maison de la Laïcité, de Bruxelles (avec un accent particulier sur les institutions européennes)...

Des chorales d'enfants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve se produiront le samedi, à 18h, à la Ferme du Biéreau. Le lendemain, les invités assisteront à une messe en l'église de Limelette, à 10h. Elle sera suivie de cérémonies patriotiques en hommage aux Français ayant participé à la bataille de la Dyle en 1940.

Un programme spécial est prévu pour les enfants: jeu de piste dans Louvain-la-Neuve ayant pour thème la connaissance de l'Europe, visite de Mini-Europe et de Bruxelles...

Renseignements: 010/41 44 73.

## La saison des brocantes

Amateurs de brocantes, voici quelques rendez-vous à ne pas manquer!

### Le 6 mai:

Centre de Louvain-la-Neuve  
Renseignements: 010 / 45 90 19

### Le 21 mai:

Ottignies Centre  
Renseignements: 010 / 40 12 64

### Le 25 mai:

Mousty, rue de Spangen  
Renseignements: 010 / 61 48 92

### Le 4 juin:

Limelette, avenue Georgin  
Renseignements: 010 / 41 42 73

### Le 5 juin:

Céroux, place communale  
Renseignements: 010 / 61 51 68

### Le 25 juin:

Limelette, Buston  
Renseignements: 010 / 41 00 95

### Le 13 août:

Limelette, La Palestre  
Renseignements: 0476 / 20 64 63

### Le 14 août:

Ottignies, quartier de La Croix  
Renseignements: 010 / 41 59 52

### Le 27 août:

Limelette, clos des Mésanges  
Renseignements: 010 / 41 76 79

### Le 16 septembre:

Centre d'Ottignies, dans le cadre des Fêtes de Wallonie  
Renseignements: 010 / 45 90 19

## Internet pour tous

Dans le précédent numéro du Bulletin communal, le service Citoyenneté de la Ville vous invitait à participer à une session de découverte de l'ordinateur et de sensibilisation à Internet.

Le service ayant reçu plus d'une centaine de demandes, il n'a pu répondre à chacune et s'en excuse. Des recherches sont en cours afin de pouvoir proposer d'autres formules aux seniors.

## A la plaine cet été

Cet été, la plaine communale sera ouverte du 5 juillet au 25 août inclus, de 8h30 à 16h30, sauf les samedis, dimanches et jours fériés. Le programme sera construit sur base de ce que les enfants aiment: grands jeux, promenades au Bois des Rêves, piscine, ateliers cuisine, travaux manuels... ils n'auront pas le temps de s'ennuyer!

«*Bien entendu, les enfants sont regroupés par tranche d'âge et les adolescents ont un lieu bien à eux*», explique Elsie Lebeau, coordinatrice extrascolaire. «*Le lait ou le choco de 10h, le potage et le jus de fruit de l'après-midi sont offerts par la Ville*».

Quelle plaine: Coquerées, Blocry ou Lauzelle? Peu importe, les inscriptions se font à la Ville et le choix du lieu reste libre. Les habitants de la commune paieront 2,8 € par jour et par enfant (2,3 € pour les familles nombreuses).

«*Si cela se passe dans une école, tout ce qui rappelle l'école est enlevé*», rassure Elsie Lebeau, qui précise aussi que les animateurs sont formés et reconnus par la Communauté française.

Pour inscrire votre enfant:  
010/43 78 45 ou  
lebeaue@olln.be

## Goûters sympas

La Maison de la Laïcité Hypathia vous invite à ses goûters sympas et gratuits, chaque mercredi, de 14h30 à 17h, en ses locaux de la rue des Deux Ponts (n°19), à Ottignies.

Renseignements: 0476/69 98 17.



# Rallye des Ardennes brabançonnes

**P**our la 5<sup>e</sup> année consécutive, la Maison du Tourisme des Ardennes Brabançonnes (MTAB) vous invite à participer à son Rallye des Ardennes brabançonnes. Il aura lieu le dimanche 21 mai. En voiture ou à pied, vous découvrirez Wavre, Rixensart, Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux et peut-être quelques coins d'Ottignies-Louvain-la-Neuve que vous ne connaissez pas encore. Des questionnaires thématiques seront remis aux participants; les résultats seront proclamés en fin de journée.

Cette année, les communes partenaires joueront la carte «Villages et terroir» en proposant une approche entièrement dédiée à la convivialité et au retour aux sources. Des haltes-repos-repas seront organisées tout au long du parcours:

accueil et petit-déjeuner à Wavre (Ferme du Ry) dès 7h30, apéro à Rixensart (avec les membres d'une des confréries locales), dîner à Grez-Doiceau, goûter à Ottignies-Louvain-la-Neuve et dernière pause, vers 17h, à Chaumont-Gistoux (à l'Espace Perez, où des artisans et producteurs du terroir proposeront leurs productions artistique et artisanale à partir de 14 h).

PAF: 15€/voiture.  
Repas de midi: sur réservation (10,5 €/adulte; prix enfant).  
Autres haltes-repas gratuites.

Inscriptions obligatoires avant le 10 mai à la MTAB (rue de Nivelles, 1 à Wavre) ou par compte (CBC 732-0026305-69).

Renseignements: 010/23 03 57.

## Stages de dessin et peinture

Le Centre d'expression et de créativité "Le Cla" organise des stages d'été pour enfants, adolescents et adultes à la Maison de la Laïcité Hypathia d'Ottignies (rue des Deux Ponts, 19).

### Pour adultes et adolescents

- du 3 au 7 juillet, de 9 à 16h: peinture multitechnique "Ombres et Lumières", la couleur et ses contrastes. PAF: 130 €/journée, 80 €/demi journée.
- du 10 au 14 juillet, de 18 à 21h: dessin "Le corps en mouvements", exercices d'après modèle vivant. PAF: 70 €, prix des papier/modèle compris.

### Pour enfants de 5 à 8 ans

- du 28 au 31 août, de 9 à 16h: atelier dessin sculpture. PAF: 100 €, pique-nique non compris.
- Renseignements: 0478/78 24 59.

## Contre le Mur en Palestine

Du 24 au 28 avril, les kots étudiants Oxfam, Kontre la Soif et Amnesty organisent une semaine contre le Mur en construction en Palestine. Le 24 avril, à 20h: conférence «Eau, source de conflit?» avec Bishara Khader; le 25 avril, à 20h30: projection du

film «le Mur», suivie d'un débat; le 26 avril, à 20h15: débat «l'Union Européenne face au Mur» avec Pascal Fenaux, Leïla Shaihid et Véronique De Keyser. Accès gratuit.

Renseignements: 010/45 27 93.

## Fête des voisins

Cette année, la fête des voisins est programmée le 31 mai. Intéressé(e)? Une séance d'information aura lieu le 5 mai, à 18h30, à la Ferme du Douaire. Renseignements: 010/41 37 26.

## Fête d'unité

Les scouts de la 65<sup>e</sup> Six Vallées vous informent que leur fête d'unité de ce dimanche 23 avril se déroulera dans leurs locaux du n°10 de la rue de la Station, à Mousty, et non dans la salle des Vis Tchapias comme annoncé dans le précédent Bulletin communal.

Renseignements: 010/61 64 65.

## www.olln.be remodelé

La Ville remodèle son site internet. Votre association ne s'y trouve pas encore? Ses coordonnées ont changé? Merci de nous le faire savoir afin que nous puissions apporter les compléments et/ou modifications nécessaires.

Service Information, Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Espace Cœur de Ville, 2 à 1340 Ottignies, 010/42 05 80 ou dufrenemc@olln.be

## Fête du Bon Air

L'Association Philantropique Ottintoise (APO) et le Comité Bon Air vous invitent à leur fête du Bon Air, les 13 et 14 mai, place du Bon Air à Mousty, rue Jules Destrée. Au programme: jeux inter-quartiers, lâcher de ballons, barbecue et soirée dansante (le samedi); apéritif musical, barbecue et après-midi pour les 7-97 ans (le dimanche). Renseignements: 010/61 17 57 ou 010/61 81 61.



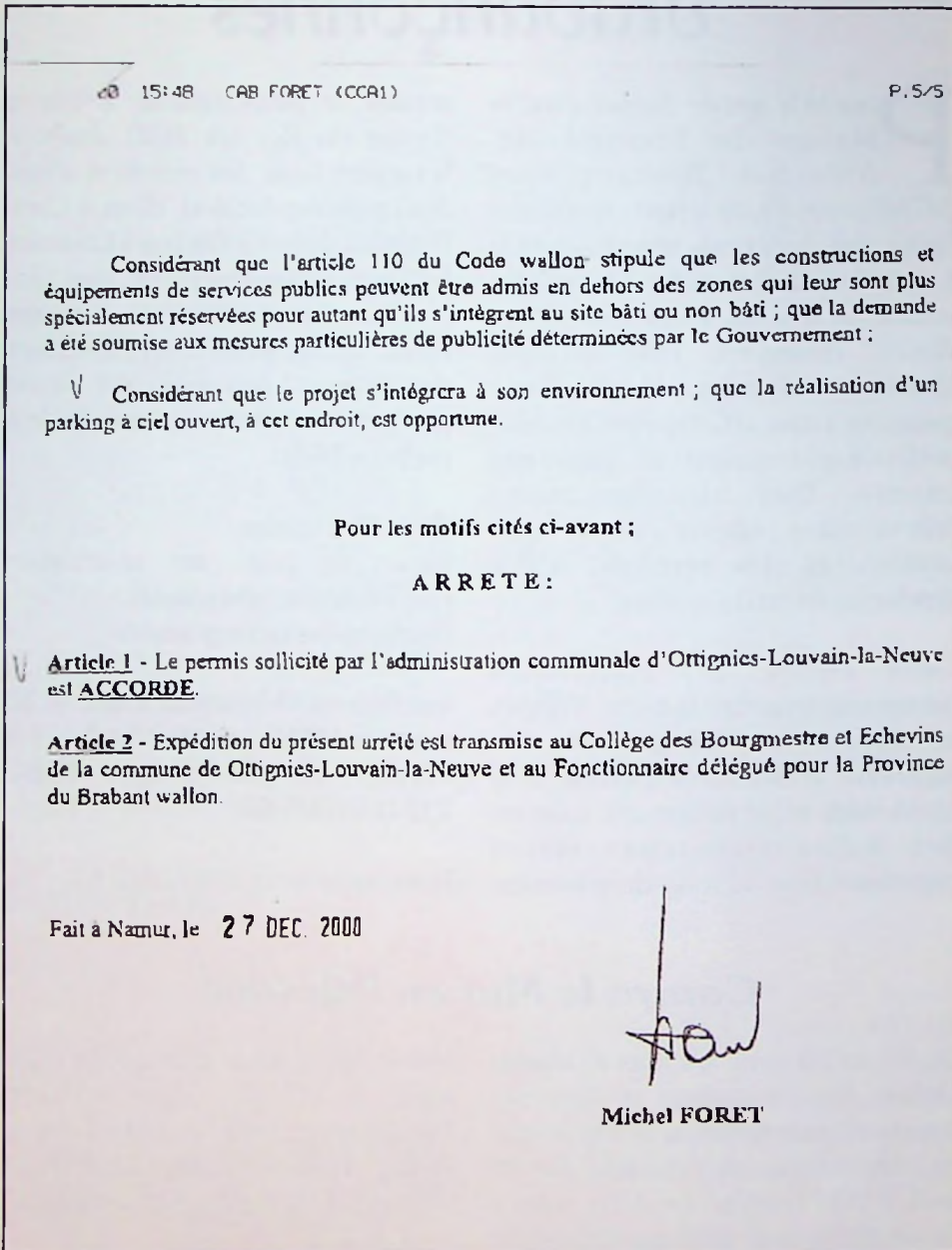
# Cinq ans de boubier!

**L**e 27 décembre 2000, l'ancienne majorité conduite par Jacques Otlet obtient le permis de bâtir signé par le ministre Michel Foret pour le parking de la gare/ droits de l'homme à Ottignies. Les travaux peuvent commencer début 2001 (document 1).

Vient la nouvelle majorité tendance CDH, ECOLO, PS qui s'empresse de «recommencer» le projet avec la SNCB et s'embourbe lamentablement. Résultat de cette impéritie: les citoyens navetteurs sont condamnés depuis 5 ans à parquer leurs véhicules sur des «terrains de fortune» (document 2).

Puis-je proposer aux édiles de l'«Alliance citoyenne» au pouvoir de faire transformer quelques boîtes à vélo de la gare en boîtes à bottes pour permettre aux navetteurs qui ont parqué leur véhicule dans le boubier d'y ranger leurs bottes (document 3). Il y a suffisamment de boîtes à vélo louées ou à louer mais désespérément vides (20 sur 30 le lundi 13/03/06 à 10h30!) pour permettre cette transformation... et merci pour la superbe gestion!

*Bernard Laduron,  
conseiller communal MR-IC  
Av. de Jassans, 53A  
1342 Limelette*



**Document 1.**

**Document 2.**



**Document 3.**





# Mise au point

Dans l'édition de décembre du Bulletin communal, M. Laduron déclarait que les boxes pour vélos étaient «désespérément vides». Nous avons dû corriger cette affirmation erronée. En réalité, tous les boxes de la gare d'Ottignies sont loués. Pas plus dans ce cas que dans celui du parking des Droits de l'homme, M. Laduron ne semble entendre les explications fournies.

Qu'en est-il du permis effectivement délivré pour le parking des Droits de

l'homme, dont M. Laduron nous dit que les travaux pouvaient démarrer dès 2001? En fait, les terrains étaient toujours propriété privée: on ne pouvait donc pas débiter les travaux. Mais on a découvert par la suite que la SNCB n'avait pas le premier franc pour le réaliser, et que l'accès devait se faire dans des conditions très peu sécurisées (un dangereux tourne-à-gauche). De plus, le MET, gestionnaire de la voirie, n'était pas associé à la discussion et n'avait donc pas prévu de réaliser cet accès (dangereux).

Il était donc indispensable de reprendre ce dossier. C'est ce qui a été fait: en l'améliorant et en associant tous les acteurs concernés. Si les travaux n'ont pas encore commencé, c'est parce que le permis délivré par la Région à la SNCB a été attaqué au Conseil d'Etat. Mentionnons, pour rappel, qu'en trois mois - entre janvier et mars 2001 - un nouveau parking était ouvert à l'initiative de la Ville (et de la nouvelle majorité) sur l'avenue Delvaux.

*Le Collège.*

## Engagement solidaire le 13 février

Cette journée restera marquée dans la vie de notre Ville, en particulier pour les centaines de bénévoles qui ont participé aux manifestations de solidarité sur le thème de l'engagement (voir l'article en pages 13, 14 et 15 de ce Bulletin).

Fin novembre 2005, quatre conseillers communaux de la majorité - signataires du présent article - envisagent d'organiser une action d'information et de solidarité avec les otages et prisonniers politiques dans le monde et, en figure emblématique, Ingrid Betancourt et Aung San Suu Kyi, citoyennes d'honneur de la Ville. Ce projet suscite un véritable engouement: en quelques semaines, de nombreuses personnes prennent la relève, proposent de nouvelles initiatives, contactent des artistes et des témoins, offrent de leur temps et compétence, acceptent la gratuité de services...

Nous tenons ici à remercier très chaleureusement toutes ces personnes et organisations, notamment plusieurs membres du personnel de la Ville, des kots à projets, l'UCL, le Collectif des Femmes, Amnesty International, les comités Ingrid Betancourt et Actions Birmanie, en plus des nombreux artistes et techniciens qui, tous, ont travaillé bénévolement.

En tant que conseillers communaux, nous estimons que notre rôle est non seulement de veiller à la bonne gestion pratique de la Ville, mais aussi d'intéresser le citoyen à la chose

publique, et par là, par exemple, à des actions de solidarité et d'engagement, à la question des relations Nord-Sud, de l'humanitaire et des droits de la personne. «Penser globalement, agir localement» est un mode d'action qui n'est pas symbolique. Lors de la préparation de ces événements, nous ne nous étions pas trompés sur la justesse de ce projet qui a été repris et développé dans cette dynamique qui alliait, dans la bonne entente générale, le pouvoir politique, le milieu associatif, le monde académique ainsi que de nombreux particuliers.

Ce dont nous pouvons être le plus heureux, c'est en effet cette mobilisation des citoyens pour une cause tout à fait désintéressée, éloignée de notre quotidien, dans la bonne humeur et l'enthousiasme général.

Cette journée n'est pas tombée du ciel par hasard. Elle prend tout son sens dans la continuité d'autres actions de solidarité et d'engagement que la majorité communale a pris dès le début de la mandature. Quelques exemples: le 29 novembre 2002, après avoir voté une motion de soutien à Ingrid Betancourt, nous avons organisé une soirée de solidarité au Placet; subsidie avec la Région wallonne pour la plantation d'oliviers en Palestine, la construction et le placement de citernes d'eau et 2 km de route d'accès au terrain; soutien financier suite à des catastrophes (Nicaragua, Congo, Maroc); poursuite du jumelage avec Tiassalé (Côte d'Ivoire) et Masaya (Nicaragua), développement des

conseils consultatifs Nord Sud et Intégration (des étrangers); organisation de l'hébergement de familles iraniennes en phase de régularisation; sans oublier les nombreux soutiens destinés au milieu associatif.

Les moments forts de la journée du 13 février furent sans nul doute, à 13h, la chorale des enfants de l'école de Lauzelle, les interventions des témoins à la rencontre-dialogue à la Ferme du Biéreau, la marche aux flambeaux vers la Grande Aula, le souper solidaire, les témoignages d'Astrid Betancourt pendant le concert (même les fans des vedettes l'écoutaient attentivement!), et enfin la clôture du concert où tous les artistes ont repris avec la salle, en espagnol puis en français, la chanson «Dans la jungle» de Renaud.

Cette action a aussi des résultats bien concrets: des centaines de lettres de soutien ont été adressées aux otages colombiens et aux prisonniers birmans. Le bénéfice a été converti en deux chèques, chacun de 5000 €. L'un sera remis prochainement à Actions Birmanie pour une association de soutien aux prisonniers politiques birmans. L'autre a été remis à la maman d'Ingrid Betancourt (lire p.16).

*Pour le groupe:  
Martine Beckers,  
Cécile Lecharlier,  
Patricia Beauclercq-Janssens,  
Alejandro Suarez Bock.*



## Qui est le meilleur?

**J**e ne sais pas vous, mais moi, dès la réception du Bulletin communal, je vais lire la «tribune libre». Au fond, j'en ressors souvent plus attristé qu'amusé. Je trouve les articles tellement prévisibles. A coup sûr on aura un article d'un conseiller de la minorité de Limelette disant que le bourgmestre et les échevins sont idiots, pourris (ainsi que le MET), et que, comme il sait tout sur tout, si on l'avait mis lui à leur place, tous les problèmes (du monde) seraient résolus. D'autres conseillers de la minorité écrivent pour dire que tout ce qui va bien date du moment où eux étaient au pouvoir et que depuis tout va moins bien... La frustration serait-elle le seul moteur de l'action de la minorité?

Je vais vous l'avouer, moi aussi

j'aurais aimé être échevin, même bourgmestre. Car j'aime faire de la politique. Je suis un militant. C'est à dire que j'ai mon idée de ce que devrait être le monde, et je tente de convaincre tout le monde (oui, vous aussi qui lisez cet article) de se rallier derrière moi. Evidemment, tous les politiciens sont comme moi! Et donc forcément il y a des tas d'avis différents, des ambitions différentes... Ce que je trouve intéressant, c'est que ces visions du monde s'expriment. Cela permet à tous les citoyens de comparer toutes les visions du monde, tous les projets de société, et de voter pour celui qu'il trouve le meilleur. Vu comme cela, il n'y a aucun besoin de dénigrer l'autre. Chaque politicien dit comment il aurait fait et comment il fera. Et il peut respecter l'avis et le travail d'autrui

même si cela ne correspond pas à ce qu'il aurait fait ou ferait à l'avenir.

Bientôt commencera la campagne électorale. Oserai-je espérer qu'un esprit de respect de l'autre soufflera? Moi en tout cas je suis Ecolo et fier de l'être. Et je comprends que d'autres soient fiers d'être libéraux, socio-chrétien, socialiste ou que sais-je. Je souhaite à tous les politiciens une bonne campagne électorale, et à tous les citoyens de trouver parmi les programmes et les candidat(e)s des éléments qui leur feront penser que l'avenir pourra être beau.

*Hadelin de Beer*  
Conseiller CPAS Ecolo  
128 b rue de la Baraque  
1348 Louvain-la-Neuve  
[www.hadelindebeer.be](http://www.hadelindebeer.be)

## Merci!

**T**out y était, et au-delà de nos espérances, à notre Foire aux fromages, le 12 mars au Bois des Rêves: fromages, charcuteries, liqueurs et apéritifs... mais surtout votre présence en si grand nombre. Merci de tout cœur, en notre nom et au nom de la maison maternelle d'Ottignies.

Nous vous rappelons le concert Gospel du samedi 6 mai, à 20h en l'église Saint-



Remy d'Ottignies. Les cartes sont en vente auprès des membres du Kiwanis et à la banque Delta Lloyd (avenue du Douaire, 6, à Ottignies).

PAF: 15 €/10 € (- 12 ans) en pré-vente; 20 € sur place.

*Kiwanis Ottignies-  
Cœur de Ville*  
Claude Huby, président :  
0494 / 420980.

## Appel aux cyclos

**J**e suis non-voyant. Je souhaite créer une association "offrant" une activité, de façon régulière, dans le domaine du cyclo-tourisme pour non et malvoyants. Je lance

donc un appel à toutes les personnes intéressées : non et malvoyants, personnes voyantes, pilotes ou bénévoles.

*Benoît Detienne*  
Espace du Cœur de Ville, 4 b<sup>is</sup> 301  
1340 Ottignies  
0475 / 44 54 51 ou 0496 / 25 54 96.  
[Benoit.detienne@tucablenet.be](mailto:Benoit.detienne@tucablenet.be)



Depuis  
1972

# Ets Massart

Décoration - Tentures -  
Voilages - Peintures - Droguerie

Pyjamas - Chemises de nuit -  
Peignoirs - Sous-vêtements -  
Articles Calida & Ringella

Bd Martin, 3 à Ottignies - 010/41 51 38



## Funérailles Debroux

Maison fondée en 1943

Incinération  
Ensevelissement jour et nuit  
Funérarium  
Plaques funéraires et fleurs en soie

Des  
professionnels  
à votre service

Avenue des Combattants, 68 - 1340 Ottignies - L.L.N.  
Tél. (010) 41 42 91 - Fax (010) 41 19 11  
[www.funeraillesdebroux.net](http://www.funeraillesdebroux.net)

# PIERSON



*c'est bon!* S.A.

- Assurances toutes branches
- Prêts hypothécaires
- Prêts personnels
- Assurance-vie
- Agence bancaire
- Immobilier

**CONSULTEZ-  
NOUS!**



Avenue de Jassans 58  
1342 Ottignies-L.L.N.  
Tél.: 010/41.42.43 - Fax : 010/41.60.34  
N° OCA : 12913



# TERRA GREEN

 SPRL

Nouveau à  
Ottignies-LLN

## Etude et création d'espaces extérieurs

- Terrassement
- Aménagement d'abords
- Création et entretien de pelouses
- Plantations horticoles
- Création de piscines traditionnelles ou en kit
- Création de pistes d'équitation et infrastructures pour chevaux



Chaussée de Bruxelles 125  
1341 Céroux-Mousty  
Tél.: 010 61 73 50 - 0475 83 66 14  
Fax : 010 61 53 00  
[www.terragreen.be](http://www.terragreen.be) - [info@terragreen.be](mailto:info@terragreen.be)



# Fêter sa Maman, c'est toujours un événement !

Les commerçants de la galerie du Douaire y participent et vous aident à faire un bon choix de cadeaux sympas pour votre maman.

Du parfum au bouquet de fleurs, du foulard aux petits gâteaux, du chouette objet de déco au beau sac à main, vous trouverez toujours ce qui lui fera le plus plaisir. N'oubliez pas non plus de passer à la carterie pour signer tout cela !

Vous recevrez bientôt dans votre boîte aux lettres un petit livret de présentation et de conditions spéciales pour gâter la plus belle des mamans...  
**la vôtre !**

## Et en plus...

Venez découvrir un nouveau **service traiteur et poissonnerie**, un nouveau **salon de dégustation** et la **nouvelle présentation** haute en couleurs de votre **fleuriste !**

LE DOUAIRE  
Shopping Ottignies

radio  
**CONTACT**

Vers l'avenir

